



# Secteur Plan de Bourg

## Groupe de travail « Cadre de vie »

**08 juin 2023**



# Intervenants et animateurs

## Maître d'ouvrage – DREAL PACA

- Julien MENOTTI, responsable d'opération à la DREAL PACA

## Bureau d'études techniques - Egis

- Boris METRAL

## Animation, facilitation – Nicaya Conseil

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Samuel MAZZER



**Nous vous proposons de vous présenter :** prénom, nom et lieu de résidence sur le secteur Tête de Camargue

Durée	Séquences de la réunion de travail
17h30 – 17h35	<b>Accueil / Présentation des intervenants / Organisation de la réunion</b>
17h35 – 18h05	<b>Partage d'informations sur le projet</b> <div data-bbox="1640 462 2093 591" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <i>Des temps de questions / réponses vous seront proposés durant cette séquence</i> </div>
18h05 – 19h	<b>Le projet (technique) sur le secteur Plan du Bourg</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tracé / emprises</li> <li>2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux</li> <li>3. Aire de repos</li> <li>4. Protections acoustiques</li> <li>5. Principes d'insertion paysagère / architecturale (ouvrages d'art, écrans)</li> <li>6. Présentation de la maquette 3D du projet (vidéo)</li> </ol> <div data-bbox="1640 712 2093 840" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <i>Des temps de questions / réponses vous seront proposés durant cette séquence</i> </div>
19h – 19h10	<b>Autres effets du projet sur le cadre de vie</b> <div data-bbox="1640 1056 2093 1185" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <i>Un temps de questions / réponses vous sera proposé durant cette séquence</i> </div>
19h10– 20h25	<b>Temps d'échanges spécifiques : ateliers thématiques</b>
20h25 – 20h30	<b>Suites de la réunion</b>

# **PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET**

- 1. État d'avancement du projet et objectifs du GT**
- 2. Retour sur le précédent GT et les permanences avec les riverains du tracé neuf (2022)**
- 3. Point d'information sur les acquisitions foncières**

# PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

## 1. État d'avancement du projet et objectifs du GT

# Objectifs du projet de contournement

- **Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des riverains de la RN 113**
    - $\simeq$  4 000 personnes à moins de 150m de la RN113
    - Nuisances sonores, pollution de l'air, congestion réseau routier
  - **Assurer la continuité autoroutière A8↔A7↔A54↔A9 et améliorer la sécurité routière**
    - Pas de continuité sur l'arc méditerranéen
    - La RN 113 supporte les trafics locaux, d'échanges et de transit
    - Gravité des accidents sur la RN 113 actuelle
  - **Contribuer au développement socio-économique local**
    - Economie du territoire fortement liée aux mobilités
    - Enjeu d'amélioration de l'efficacité du réseau d'infrastructures
- Avec considération pour les enjeux agricoles, hydrauliques et naturels

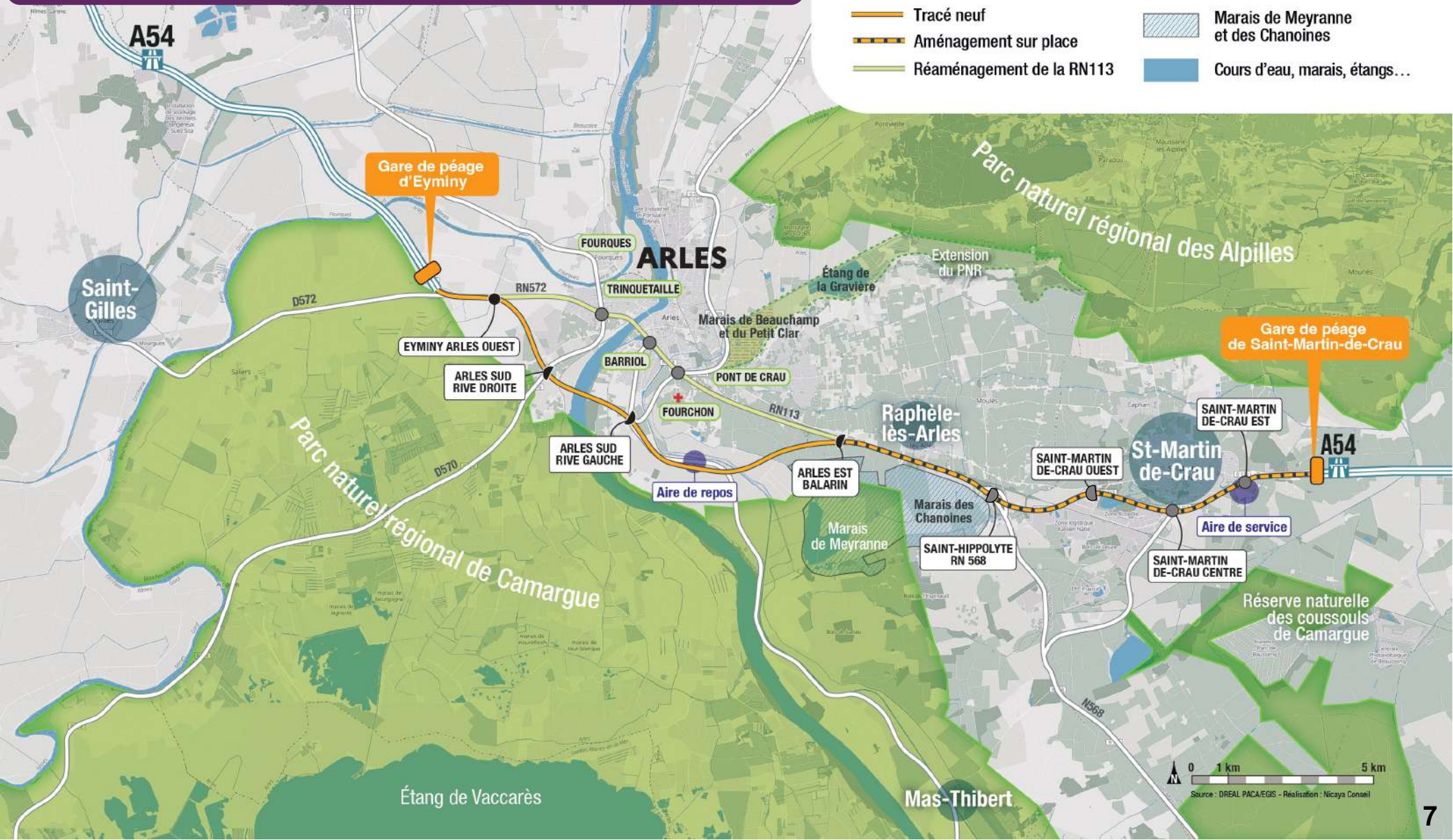
**Réalisation prévue via une concession autoroutière**

**Coût total estimé à  $\simeq$  800 M€ (conditions éco. 2020)**



## PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES Schéma du tracé

- Échangeurs existants
- Échangeurs complémentaires
- Tracé neuf
- Aménagement sur place
- Réaménagement de la RN113
- Parcs naturels et réserve des coussouls
- Marais de Meyranne et des Chanoines
- Cours d'eau, marais, étangs...

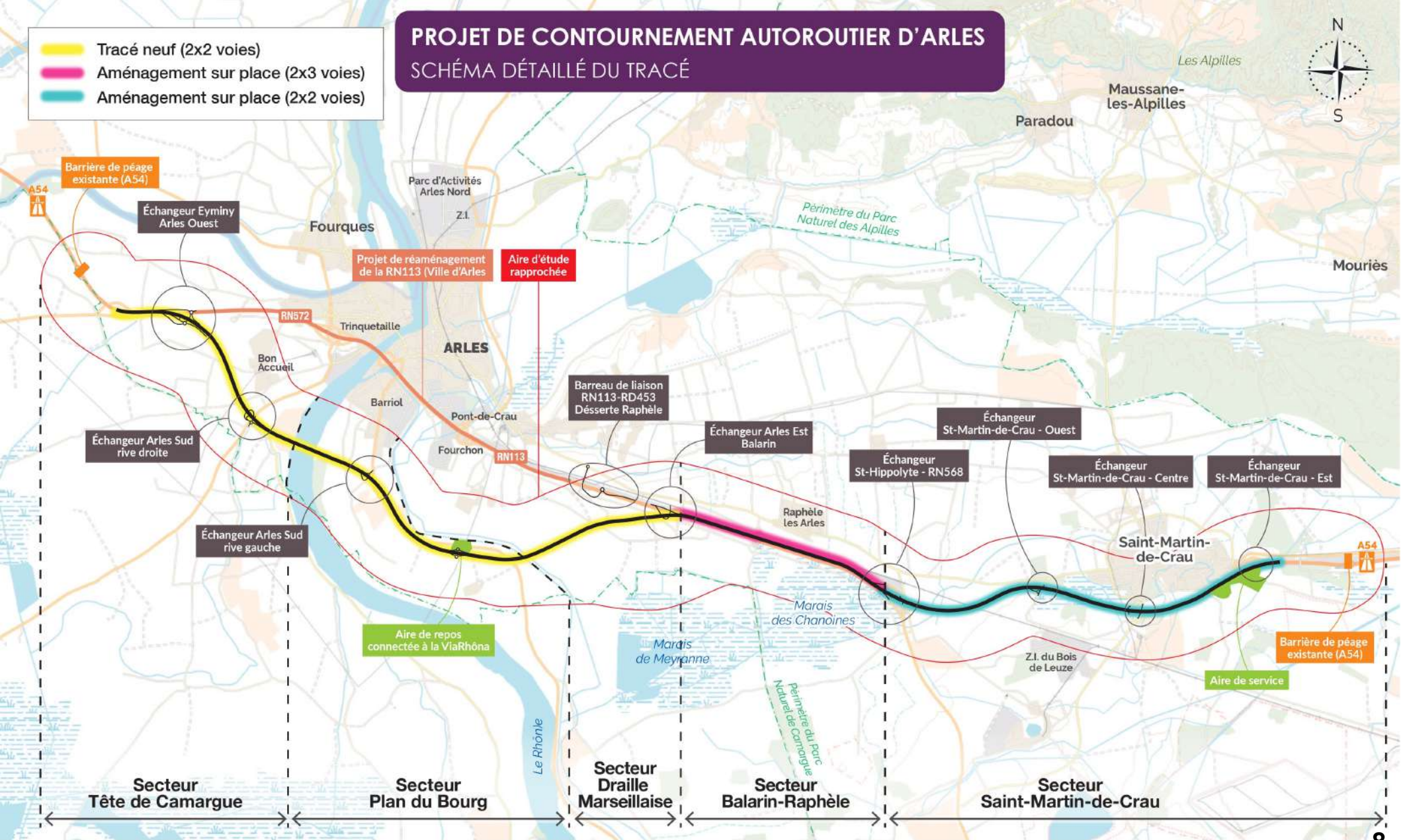




# Consistance du projet – 2023

## PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES SCHÉMA DÉTAILLÉ DU TRACÉ

- Tracé neuf (2x2 voies)
- Aménagement sur place (2x3 voies)
- Aménagement sur place (2x2 voies)





# Calendrier prévisionnel du projet

Période	Étape
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études détaillées de la variante de tracé &amp; déclinaison programme (échangeurs, aires, ...) 📖</li> <li>• Poursuite de la concertation continue : <u>GT 2 « Cadre de vie »</u> 💬</li> <li>• Concertations publiques « MECDU » (Arles et St-Martin) - automne 2023 💬</li> </ul>
Fin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'enquête publique complet « V0 » 📖</li> <li>• Lancement des Procédures préalables à l'enquête publique 💬 → Enquête d'Utilité Publique - 2024</li> </ul>
2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ✓</i></li> </ul>
2025 - 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Appel d'offres et désignation du concessionnaire</i></li> <li>• <i>Etudes détaillées pour concertations, procédures foncières (enquêtes parcellaires) et autorisations préalables aux travaux 📖 💬 ✓</i></li> </ul>
2026 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Démarrage des travaux - 2026</i></li> <li>• <i>Mise en œuvre des compensations écologiques et agricoles</i></li> <li>• <i>Mise en service - horizon 2029</i></li> </ul>

- 💬 = Consultations / concertation  
 📖 = Etudes de conception projet / dossiers  
 ✓ = Décisions / autorisations

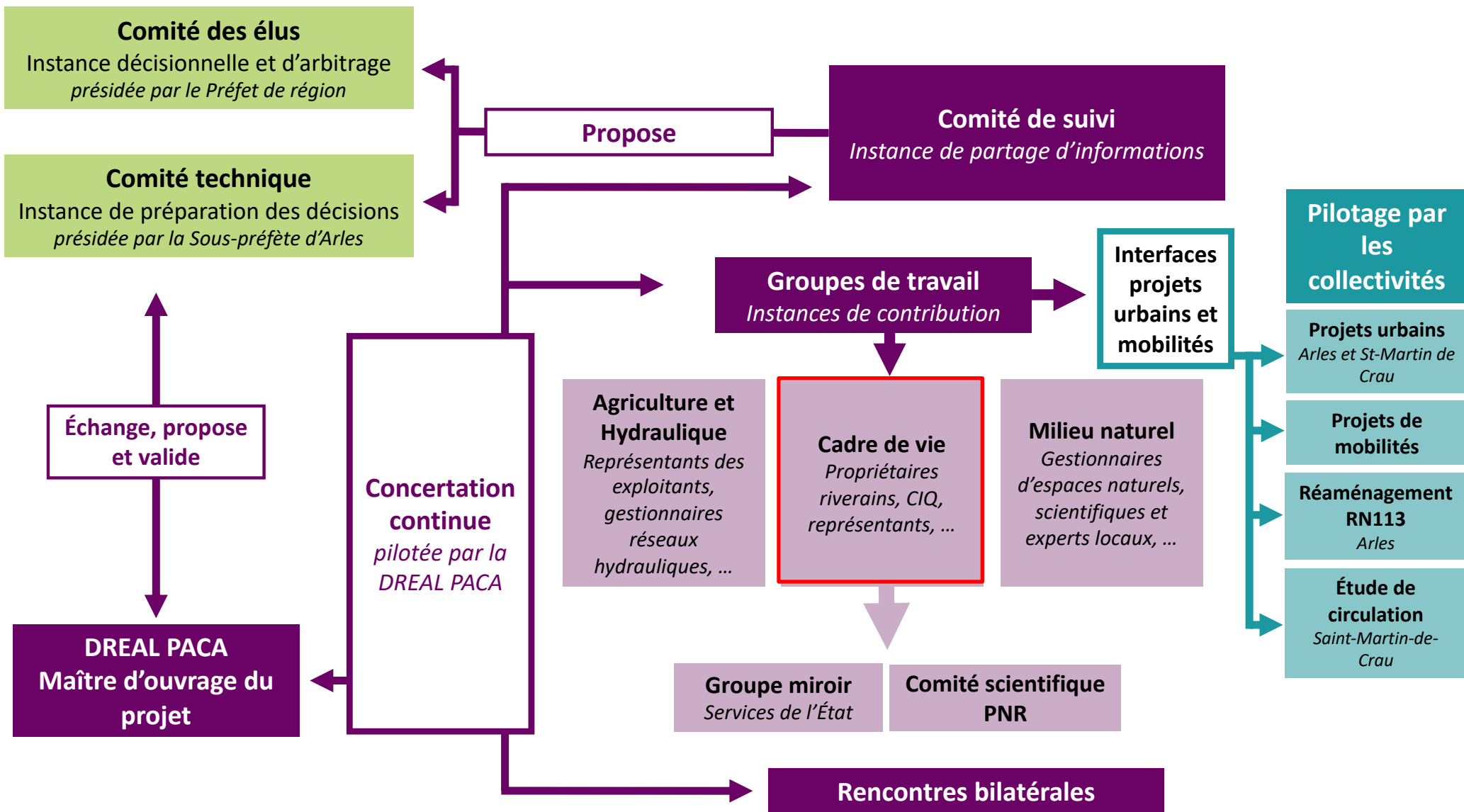
- **Etudes de conception détaillée du projet**
  - Sur la base du « tracé brut » retenu à l'issue de la concertation publique réglementaire de fin 2020 – début 2021
  - Dimensionnements échangeurs & équipements connexes (aires de service / repos, bassins, rétablissements voiries interceptées)
  
- **Ces études doivent permettre de (horizon fin 2023) :**
  - Conduire la concertation réglementaire de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) par les communes d'Arles et de St-Martin de Crau
  - Finaliser le dossier d'Enquête Publique du projet
  - Lancer les procédures réglementaires préalables à l'Enquête publique (fin 2023)

# **PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET**

- 2. Retour sur les précédents GT et les permanences riverains**



# Gouvernance et concertation du projet



# Échanges avec les riverains concernés par le projet

- **Objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »**
  - Partager et optimiser le projet technique stabilisé (tracé, emprises, aires, ...) sur les secteurs de la commune d'Arles
  - Échanger sur les thématiques liées au cadre de vie : rétablissements, protections acoustiques, insertion paysagère / architecturale
  
- **1ère session du groupe de travail « Cadre de vie » (fin 2021)**
  - Invitation des personnes concernées dans une bande de 150 mètres de part et d'autre du tracé (100 mètres dans le secteur Raphèle-Balarin)
  - 107 participants sur les 4 secteurs de la commune d'Arles : 29 participants en Tête de Camargue
  
- **Calendrier des rencontres**
  - 25 novembre 2021 : GT Tête de Camargue
  - **1<sup>er</sup> décembre 2021 : GT Plan du Bourg**
  - 06 décembre 2021 : GT Draille Marseillaise
  - 16 décembre 2021 : GT Balarin-Raphèle
  - 20 janvier 2022 : GT Saint-Martin de Crau

- **État d'avancement du projet et objectifs du GT**
- **Bilan de la concertation publique réglementaire (fin 2020-début 2021)**
- **Le projet sur le secteur concerné**
  - Variante de tracé « brute » retenue à la suite de la concertation réglementaire et alternative technique
  - Principes de protections acoustiques envisagés
  - Principes de rétablissement des voiries / cheminements interceptés
  - Intentions du maître d'ouvrage pour l'insertion paysagère du projet
- **Atelier de travail sur les ajustements et insertions du projet « brut »**
- **Suites de la réunion**

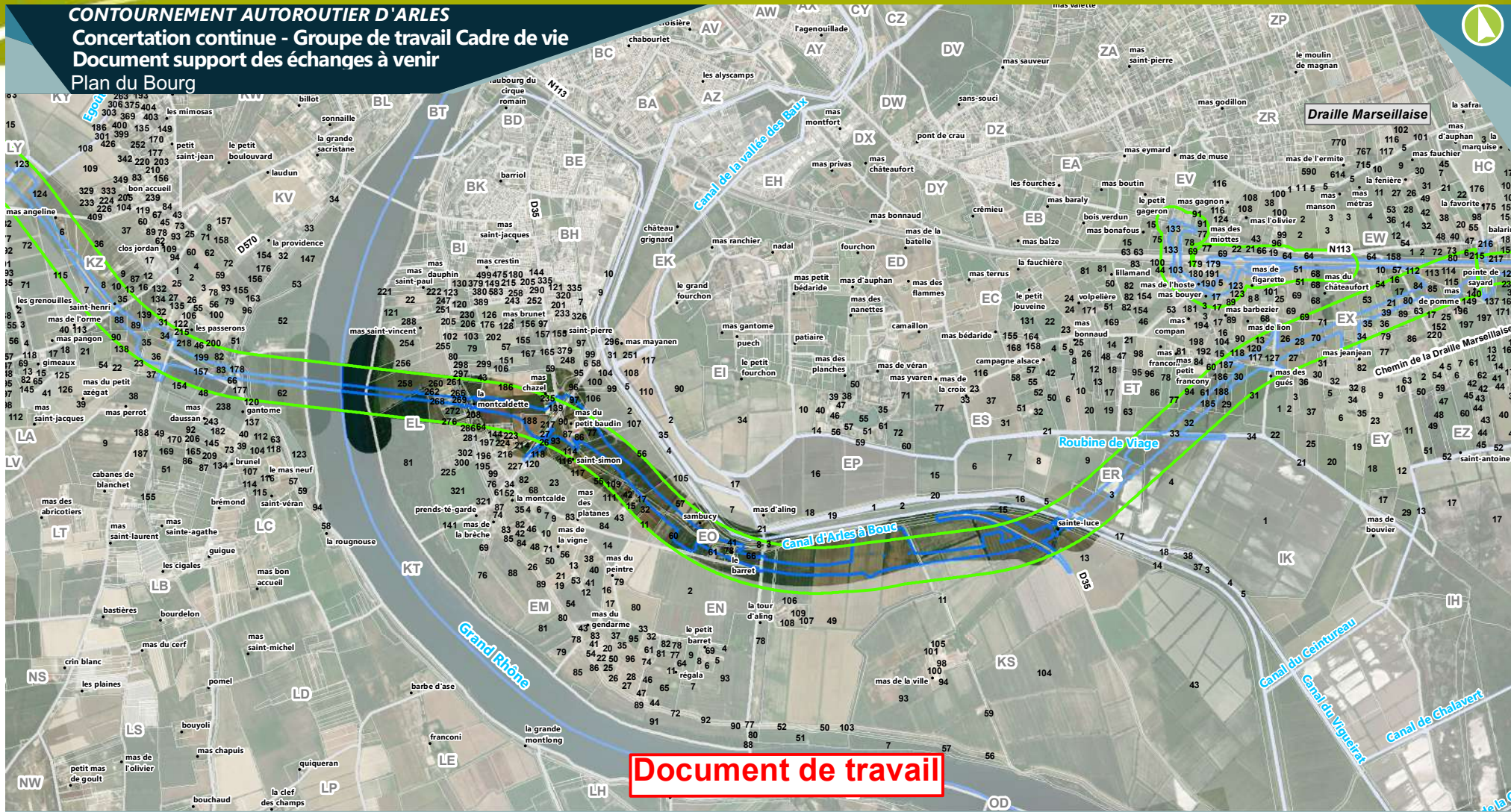


- **Rencontres avec les riverains du tracé neuf afin d'échanger sur les situations personnelles**
- **Thématiques abordées**
  - Calendrier du projet et étapes réglementaires
  - Tracé et emprises du projet
  - Mesures d'acquisition foncière
  - Nuisances liées au projet : bruit, pollution, ...
  - Mesures d'insertion paysagère envisagées
  - Mesures de protection acoustique envisagées
  - Effets du projet sur les exploitations agricoles

# PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

## 3. Rappel : point d'information sur les acquisitions foncières

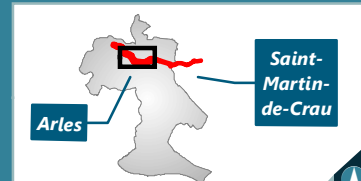
**CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES**  
**Concertation continue - Groupe de travail Cadre de vie**  
**Document support des échanges à venir**  
**Plan du Bourg**



**Document de travail**

**Légende**

- Limite communale
- Cours d'eau principal
- Réseau secondaire
- Section cadastrale
- Emprise projet
- Bande cadre de vie sur variante retenue (2023)
- Parcellaire



Saint-Martin-de-Crau



# Comment définir le besoin foncier définitif du projet ?

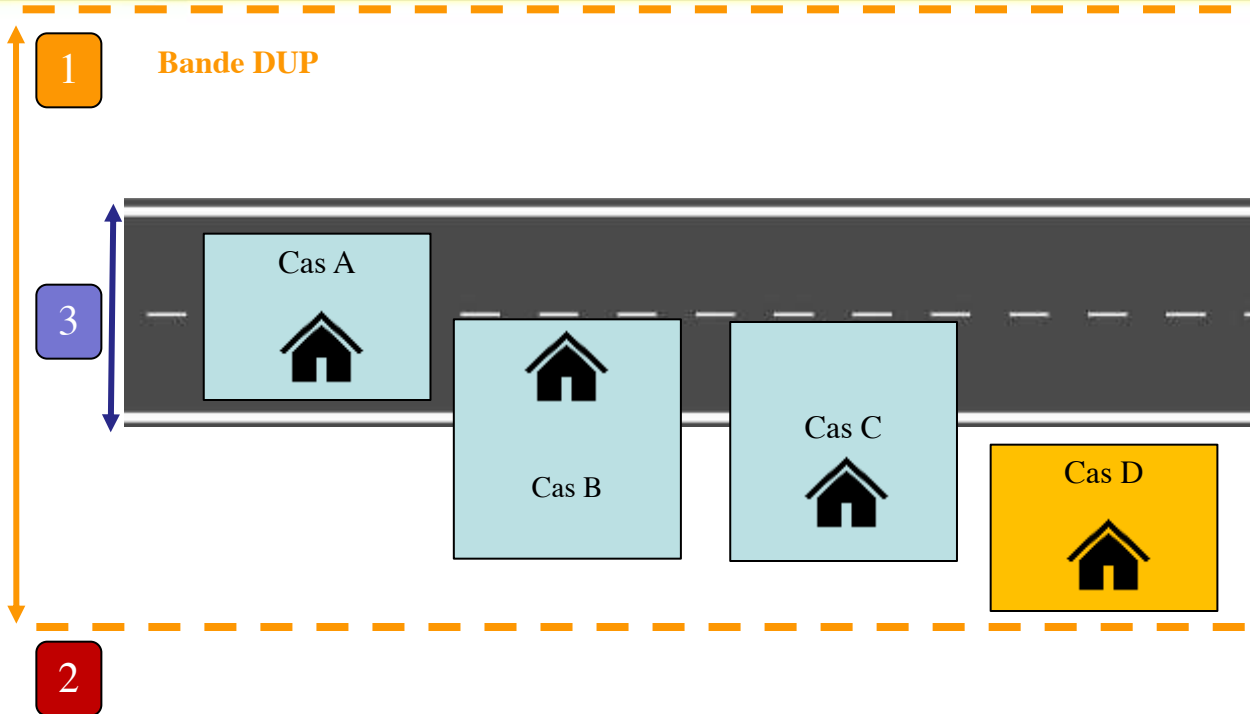
Calendrier	Définition du besoin foncier
Étape 1 : 2018 - 2021	Etude et choix d'une <u>variante de tracé « brute »</u> au sein du fuseau d'étude Sud Vigueirat (large d'env. 1 000m)
2021 : une <u>variante de tracé « brute »</u> est retenue à l'issue de la concertation réglementaire	
<b>Étape 2 : 2021 - 2023</b>	Optimisation de la variante de tracé « brute » retenue + compléments (échangeurs, aires, bassins, etc) → <b><u>emprises indicatives</u></b> du projet
Fin 2023 : sur la base des emprises indicatives, une <u>« bande de DUP »</u> plus large (env. 300m) est définie	
Étape 3 : 2023 – 2024	Sur la base de la « bande de DUP » → constitution du dossier d'Enquête Publique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures préalables à l'Enquête Publique</li> <li>• Enquête Publique (2024)</li> </ul>
Étape 4 : 2025 - 2026	<u>Si obtention de la DUP</u> : études et définition des <b><u>emprises foncières définitives</u></b> nécessaires aux travaux, au sein de la « bande de DUP » → parcelles, voies, emprises, dépendances, etc



**Lancement des procédures d'acquisitions foncières  
sur la base des emprises définitives**

# Cadre réglementaire des procédures foncières

## Implications pour les riverains/propriétaires



### 1. Bande de DUP (≈ 300m) : + grande que les emprises nécessaires aux travaux

- Acquisition partielle possible (pas d'obligation de tout acquérir)
- Toutes les parcelles au sein de la bande de DUP pourront ne pas être utilisées

### 2. Zones hors bande de DUP

- Aucun droit d'acquisition, excepté à l'amiable, si besoin de foncier

### 3. Emprises techniques définitives : plateforme, ouvrages, bassins, échangeurs, ...

- Acquisition obligatoire (à l'amiable ou par expropriation)

Cas A	<b>Parcelle et bâti sur les emprises techniques définitives</b> Acquisition foncière de l'ensemble de la parcelle
Cas B	<b>Bâti sur les emprises techniques définitives et partie de parcelle en-dehors</b> Acquisition foncière du bâti + acquisition du terrain restant non-nécessaire à la demande du propriétaire (demande d'emprise totale)
Cas C	<b>Parcelle sur les emprises techniques définitives et bâti en-dehors</b> Acquisition foncière du terrain nécessaire + possibilité d'acquisition du bâti à la demande du propriétaire (demande d'emprise totale) → examen au cas par cas
Cas D	<b>Hors besoin d'acquisition foncière</b>

# S'informer selon les étapes du projet

2021  
/  
2023

**Études préalables avant le lancement de l'Enquête Publique**  
Définition et optimisation du projet : études techniques + concertation

**Informations disponibles et échanges avec le maître d'ouvrage (DREAL) dans le cadre de la concertation continue**

- Groupes de travail riverains, permanences, site internet du projet, ...

Début  
2024

**Procédures préalables à l'Enquête Publique**

**Permanences du maître d'ouvrage (DREAL) avec les riverains**

2024

**Enquête d'Utilité Publique**  
(1 à 2 mois)

- . Modalités de l'EUP définies par la Commission d'Enquête (indépendante du MOA) : récolte des contributions / avis par les commissaires enquêteurs
- . Avis et préconisations du commissaire enquêteur

2024  
/  
2025

**Procédure d'instruction de la DUP**  
(12 à 18 mois)

**Informations sur le résultat de la procédure disponibles sur le site internet du projet**

**Si obtention de la DUP :**

- Autorisation d'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires au projet (dans le délai fixé par la DUP)
- Désignation du concessionnaire du projet

2025  
/  
2026

1. Réalisation, par le concessionnaire, des études d'« avant-projet » : détermination des emprises définitives nécessaires au projet
2. Démarrage des procédures d'acquisition foncières auprès des riverains

- . Nouvelle concertation, menée par le concessionnaire
- . Sur la base des emprises définitives, Enquête Publique parcellaire (Commission d'Enquête indépendante)
- . Propositions d'acquisition par le concessionnaire : négociations avec les propriétaires concernés
- . Faute d'accord, décision du juge de l'expropriation

**Démarrage des travaux**

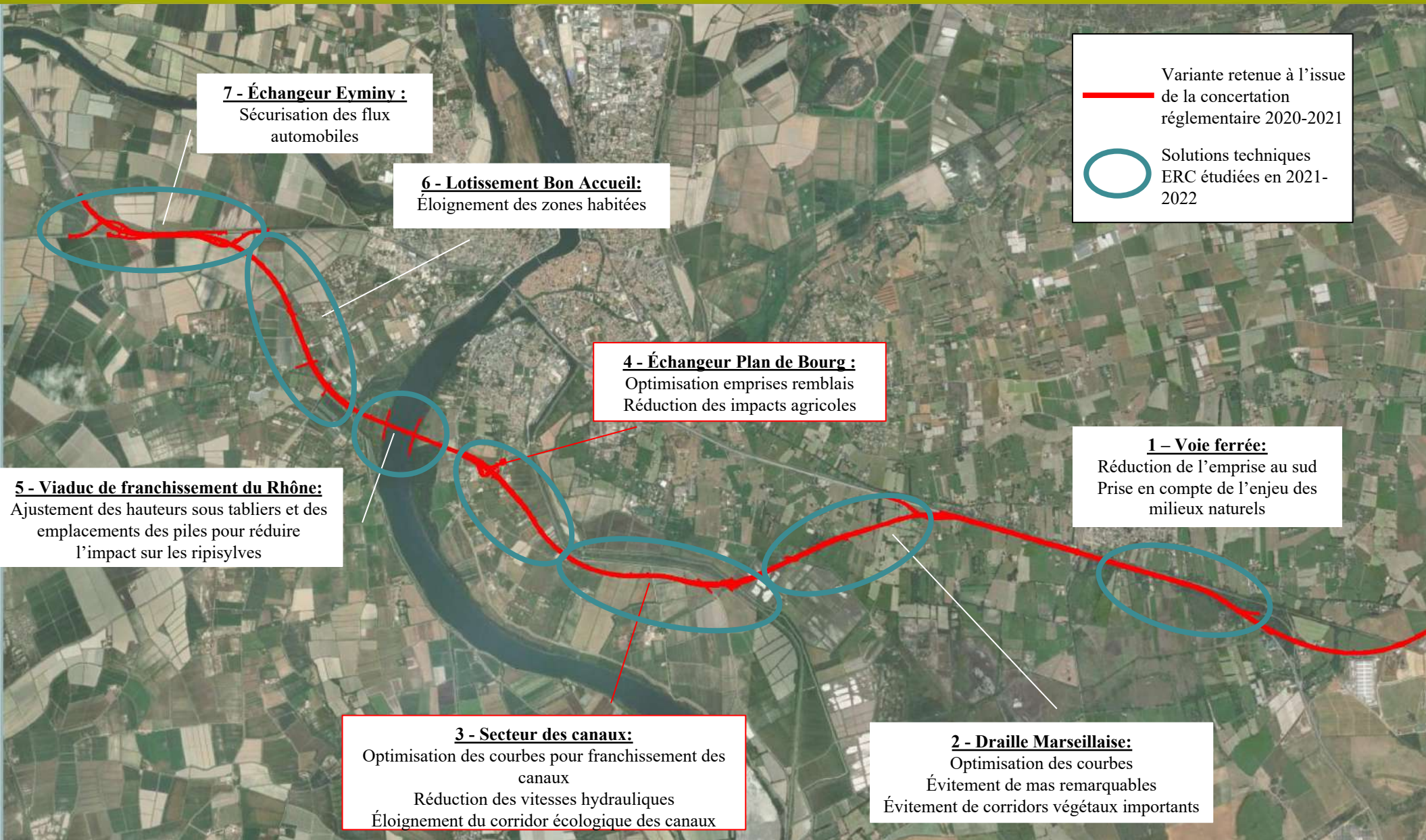
# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR PLAN DU BOURG

1. Tracé / emprises
2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux
3. Aire de repos
4. Protections acoustiques
5. Insertions paysagères / architecturales



# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR PLAN DU BOURG

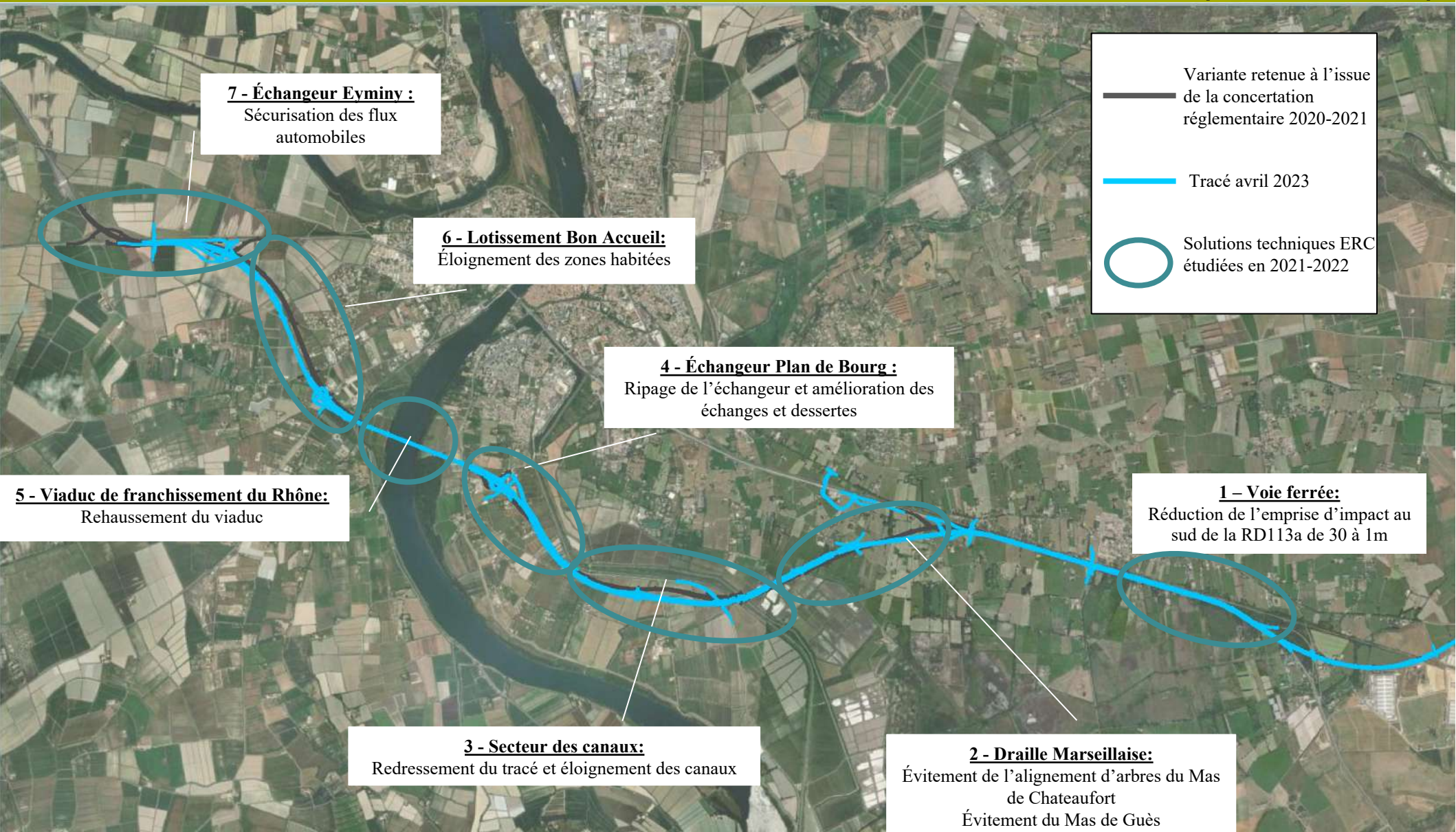
## 1. Tracé / emprises





# Solutions d'optimisation du tracé

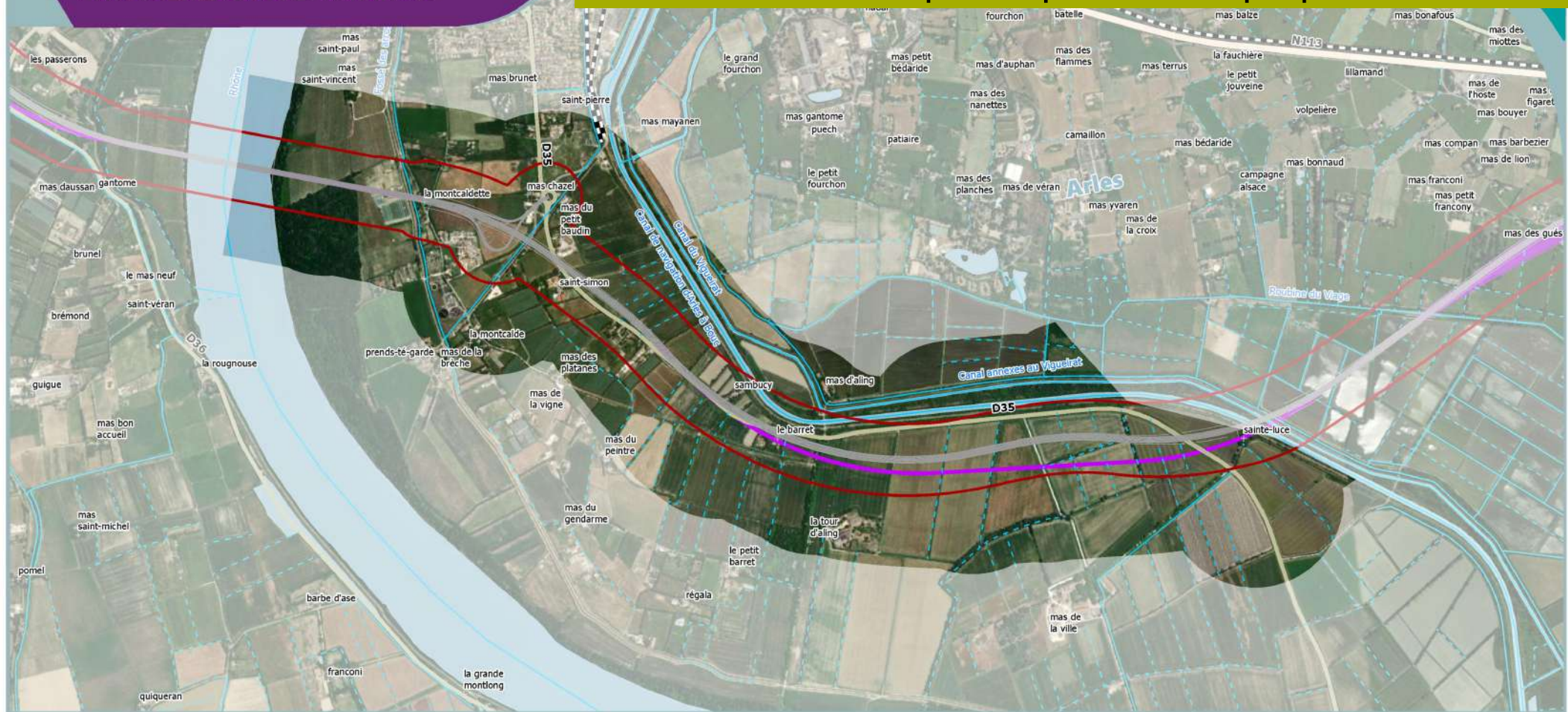
## Tracé optimisé (mai 2023)











### Légende

Limite communale

Projet en remblai

Projet en déblai

Bande d'arrêté préfectoral

Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire

Solutions techniques étudiées - éco-conception

Bassin hydraulique

Ouvrage hydraulique (OH)

Ouvrage de décharge

### Réseau hydrographique

Intermittent

Permanent

Surface en eau

### Réseau de transport

Autoroute

Route Nationale

Route Départementale

Voie ferrée



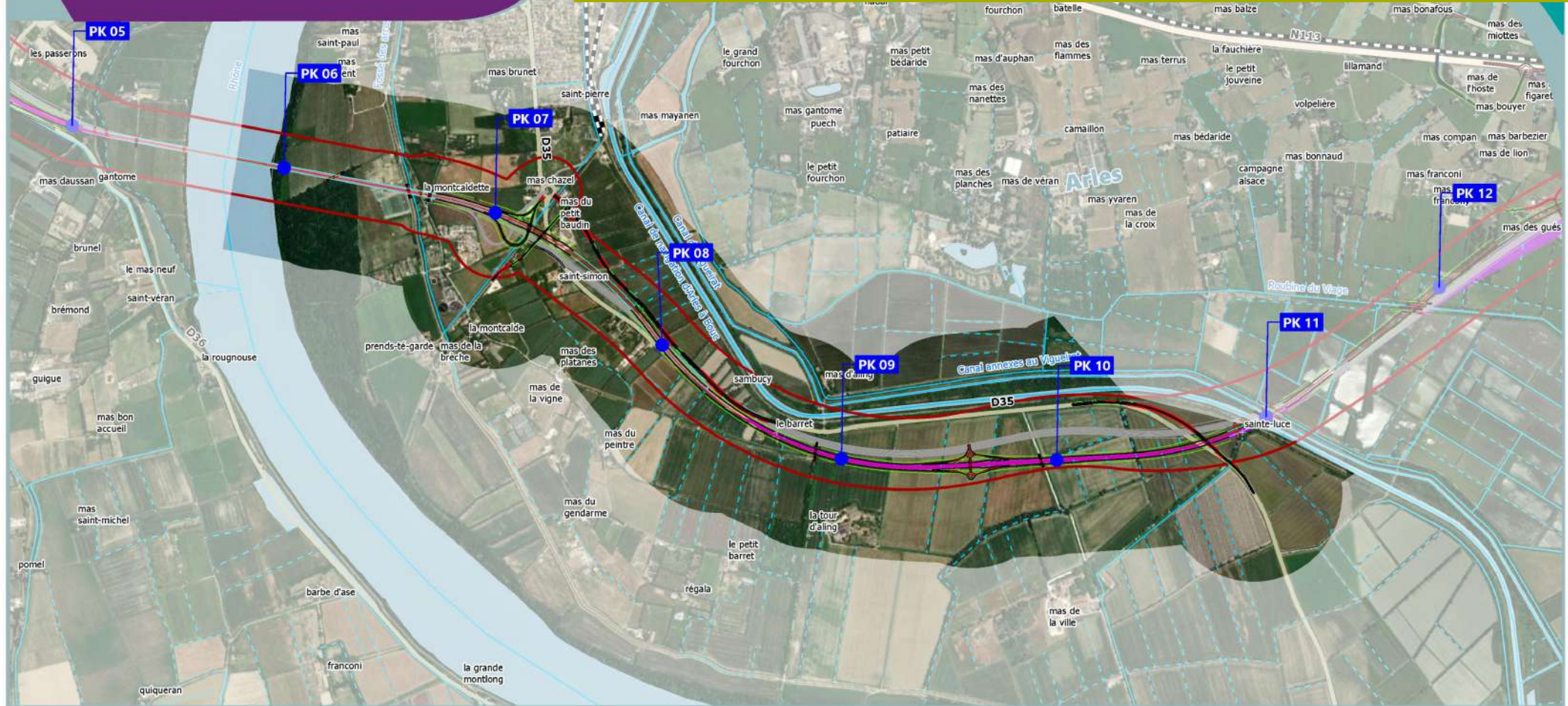
Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery

Sources : EGIS

- **Riverain du Mas Chazel souhaite éloigner les aménagements dans le quart sud-est du giratoire existant**
- **Riverain du Mas Platanes favorable à la solution d'optimisation proposée au GT1 : davantage d'espace pour réaliser un aménagement paysager entre la RD35 existante et l'autoroute**





### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception

### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

### Réseau de transport

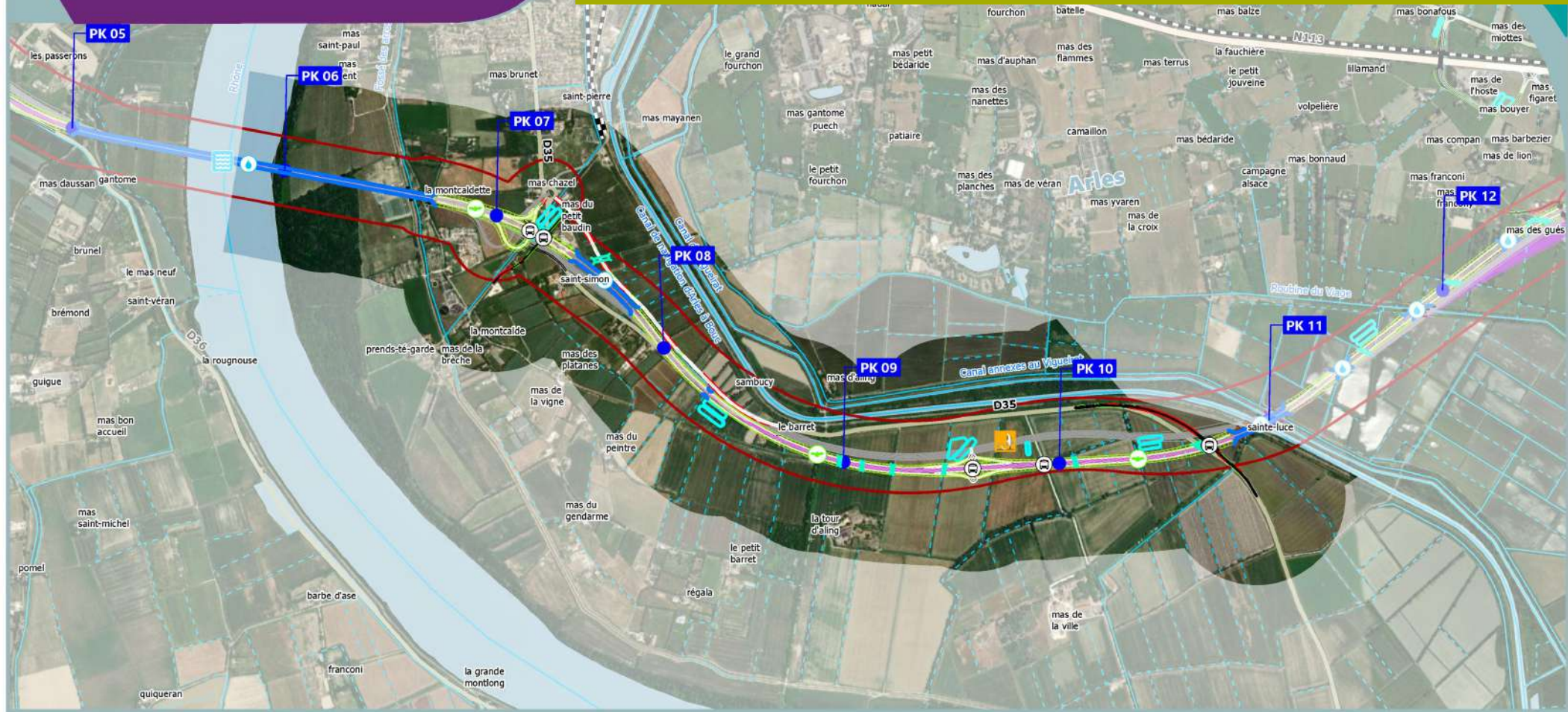
- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
Sources : EGIS





### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception

#### Principaux ouvrages

- Franchissement routier
- Ouvrage de transparence hydraulique
- Passage spécifique pour la faune
- Viaduc

- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage

- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge

#### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

#### Réseau de transport

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée

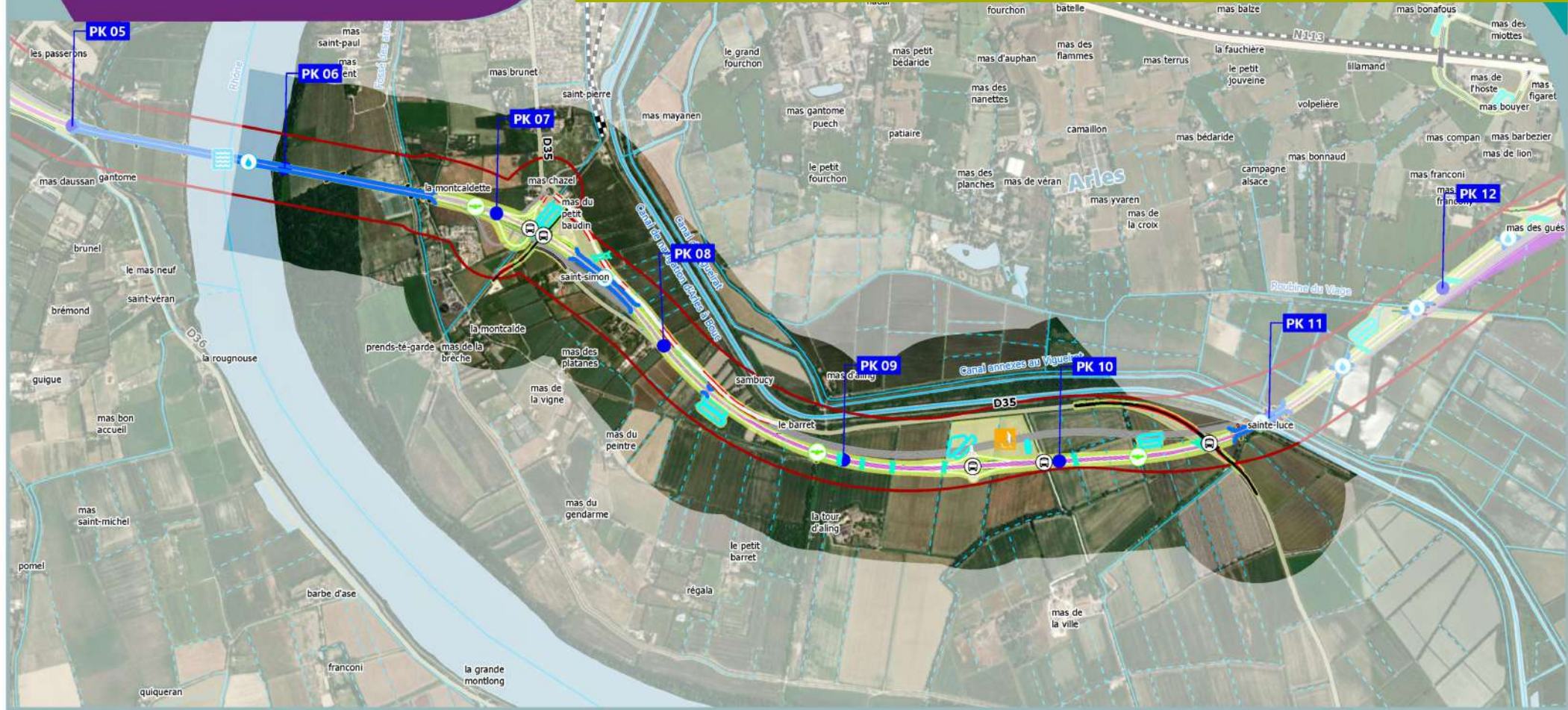


0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
Sources : EGIS





### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception

#### Principaux ouvrages

- Franchissement routier
- Ouvrage de transparence hydraulique
- Passage spécifique pour la faune
- Viaduc

- Limite emprise technique

- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage

- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge

#### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

#### Réseau de transport

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
Sources : EGIS



# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR PLAN DU BOURG

## 2. Rétablissements routiers / agricoles / modes doux

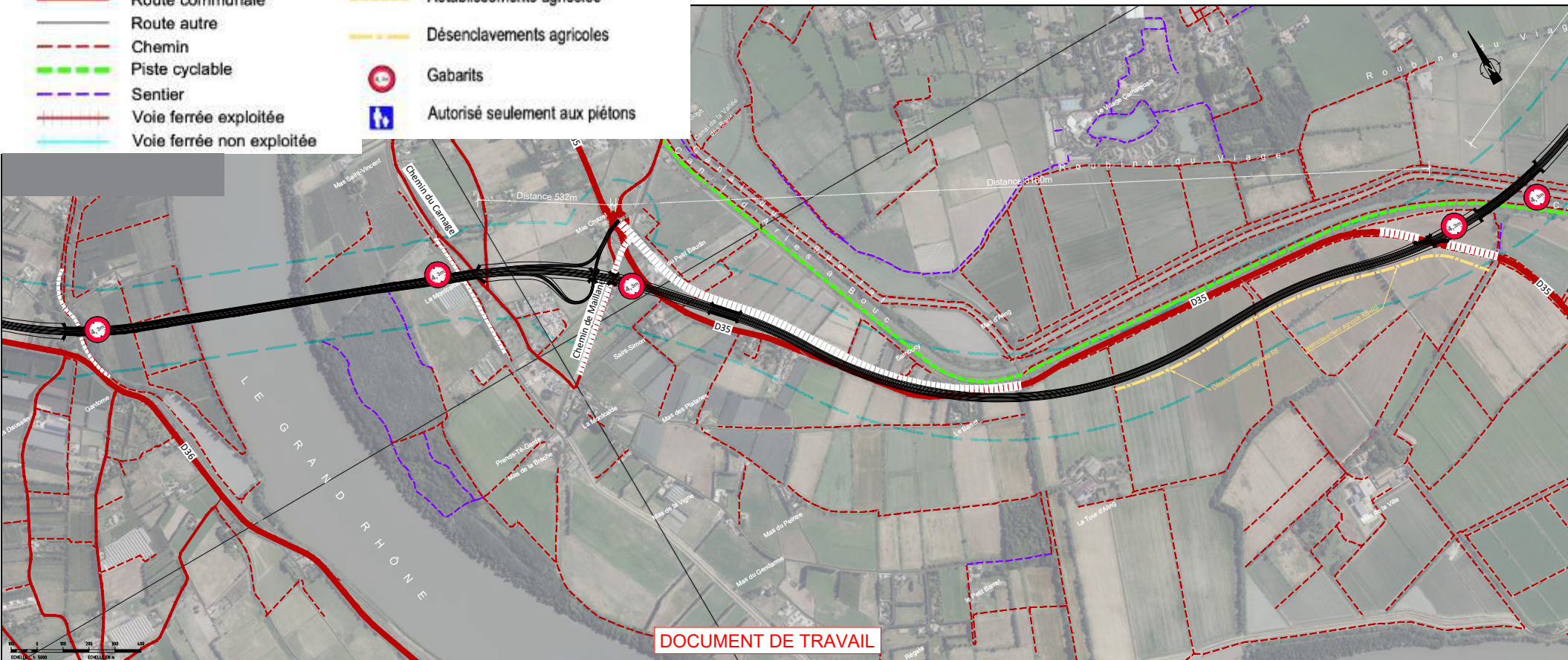
## Impacts prévisionnel du projet sur les cheminements

**Légende :**

- Autoroute concédée
- Route nationale
- Route départementale
- Route communale
- Route autre
- Chemin
- Piste cyclable
- Sentier
- Voie ferrée exploitée
- Voie ferrée non exploitée

**LEGENDE DES RETABLISSEMENTS DE VOIRIES :**

- Rétablissements de voiries ou voies
- Rétablissements agricoles
- Désenclavements agricoles
- Gabarits
- Autorisé seulement aux piétons



DOCUMENT DE TRAVAIL

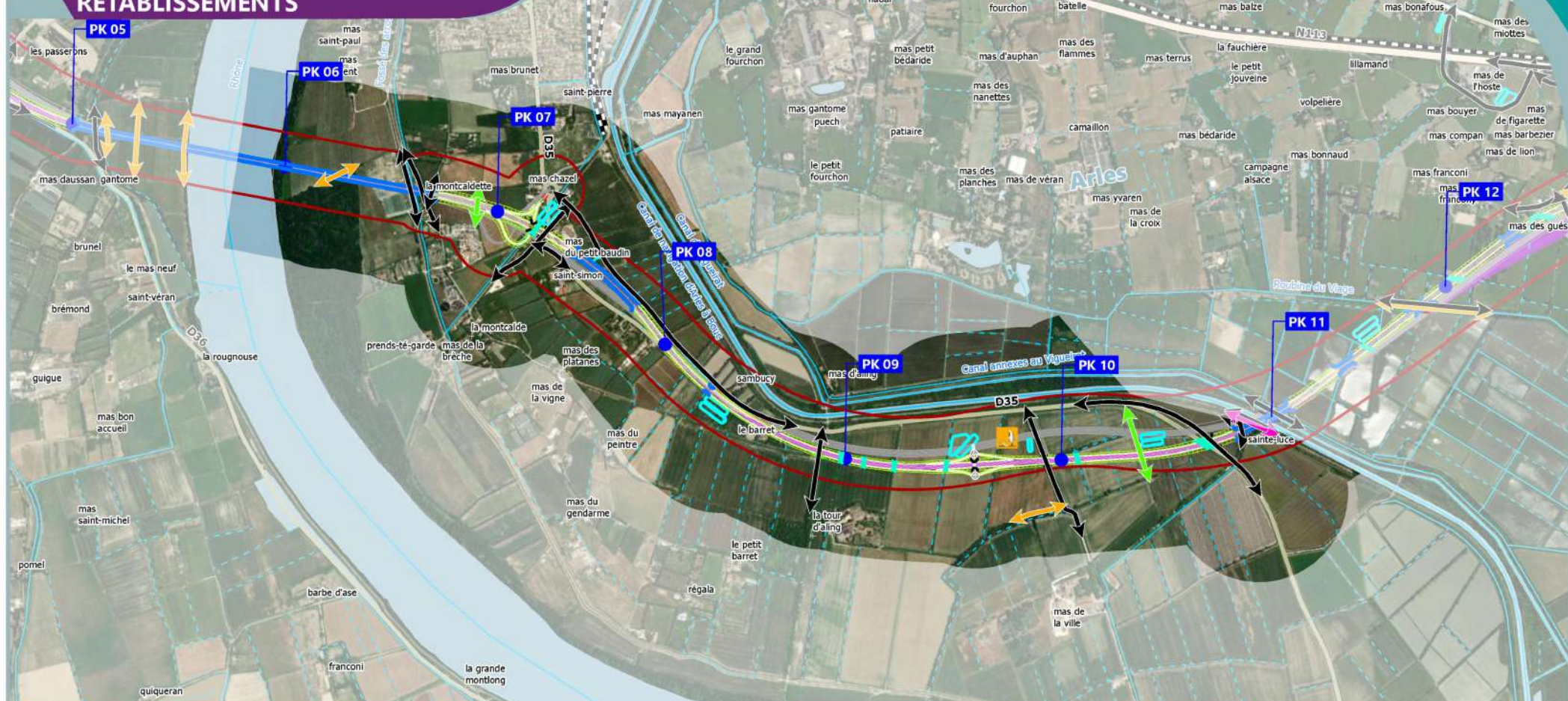
Rétablissements de circulations :  
Propositions

	CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES CONCERTATION CONTINUE GROUPE DE TRAVAIL CADRE DE VIE SECTEUR - PLAN DE BOURG
	Direction Régionale des Infrastructures de l'Équipement et de la Logistique
	Date : 2021/12/08    Format : A3*    Échelle : 1/5000

## *Retours des participants sur les rétablissements*

- **Interrogations sur le rétablissement de la RD35 : au Nord ou au Sud de l'autoroute ?**
- **Maintenir des accès aux habitations et entreprises depuis les voiries actuelles, notamment chemin du Carnage, chemin de la Montcaldette et chemin de Maillanen**
- **Demande d'une rehausse à 4,50m. des ouvrages sous le tracé : engins agricoles et bétailières**





## Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai

### Projet de rétablissement

- Voirie
- Agricole
- Ecologique
- Voie verte

- Bande d'arrêt préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception

- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage

- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge

### Réseau hydrographique

- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau

### Réseau de transport

- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
 Sources : EGIS



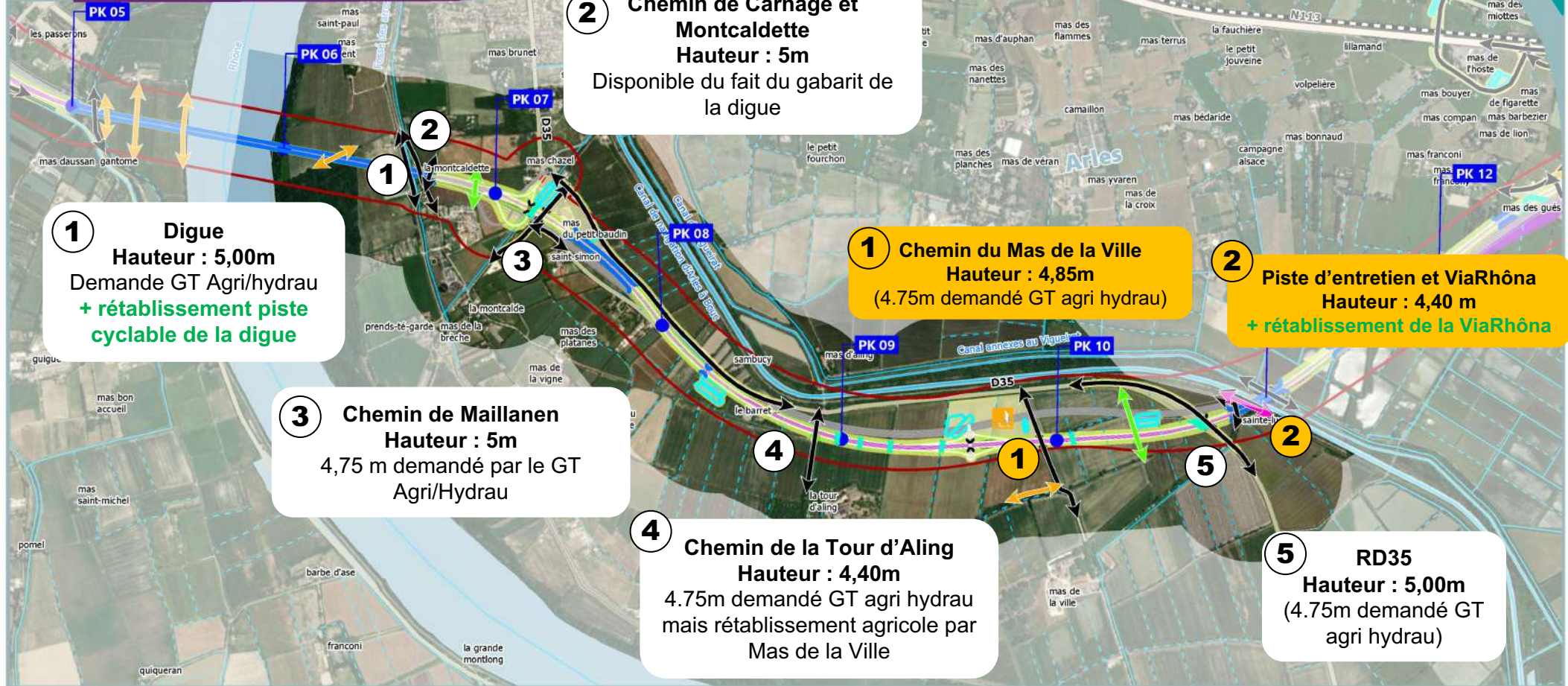
# Rétablissement proposés

## Hauteurs retenues

### CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES

## PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

### RÉTABLISSEMENTS



**1** **Digue**  
**Hauteur : 5,00m**  
 Demande GT Agri/hydrau  
**+ rétablissement piste cyclable de la digue**

**2** **Chemin de Carnage et Montcalette**  
**Hauteur : 5m**  
 Disponible du fait du gabarit de la digue

**3** **Chemin de Maillanen**  
**Hauteur : 5m**  
 4,75 m demandé par le GT Agri/Hydrau

**4** **Chemin de la Tour d'Aling**  
**Hauteur : 4,40m**  
 4.75m demandé GT agri hydrau mais rétablissement agricole par Mas de la Ville

**1** **Chemin du Mas de la Ville**  
**Hauteur : 4,85m**  
 (4.75m demandé GT agri hydrau)

**2** **Piste d'entretien et ViaRhôna**  
**Hauteur : 4,40 m**  
**+ rétablissement de la ViaRhôna**

**5** **RD35**  
**Hauteur : 5,00m**  
 (4.75m demandé GT agri hydrau)

### Légende

- Limite communale
- Point Kilométrique (PK)
- Projet en remblai
- Projet en déblai
- Projet de rétablissement**
- Voirie
- Agricole
- Ecologique
- Voie verte
- Bande d'arrêté préfectoral
- Tracé retenu à l'issue de la concertation réglementaire
- Solutions techniques étudiées - éco-conception
- Limite emprise technique
- Aire de service / Aire de repos
- Barrière de Péage
- Bassin hydraulique
- Ouvrage hydraulique (OH)
- Ouvrage de décharge
- Réseau hydrographique**
- Intermittent
- Permanent
- Surface en eau
- Réseau de transport**
- Autoroute
- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée



0 250 500 1 000 m

Date : 01/06/2023  
 Fond de plan : ©ESRI - World Imagery  
 Sources : EGIS



# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR PLAN DU BOURG

## 3. Aire de repos

# Caractéristiques de l'aire

- **limiter l'inter-distance entre aires → gain / sécurité routière**
- **Valoriser le Pays d'Arles pour les usagers en transit**
  - Mise en valeur d'évènements locaux
  - Aménagements paysagers adaptés à la Camargue
- **Innovations environnementales des aménagements : photovoltaïque, ...**
- **Services aux usagers de l'itinéraire cycliste ViaRhôna**
  - Sanitaires, bornes réparation, tables ombragées, ...

# Caractéristiques de l'aire

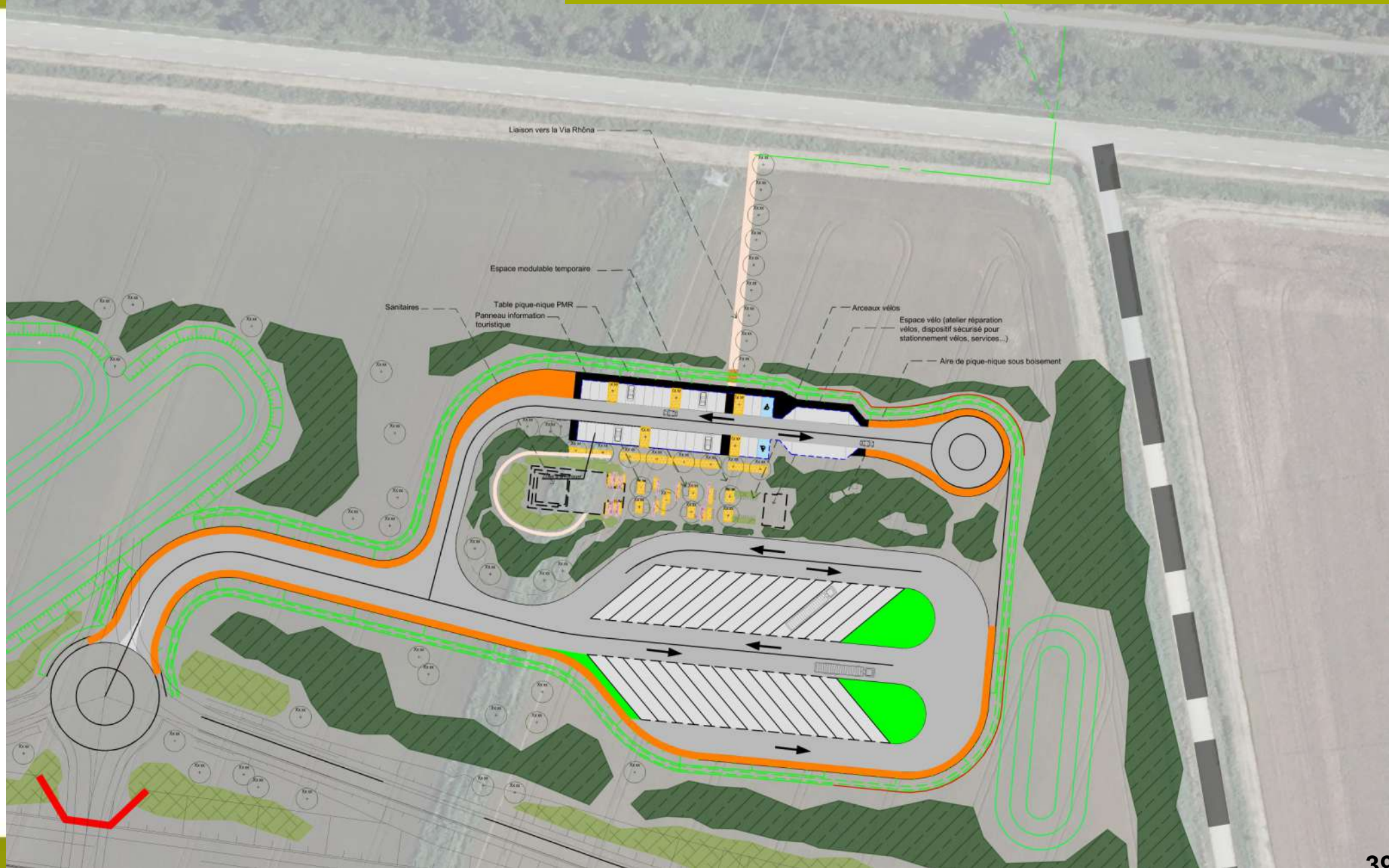
## Extrait de la maquette 3D





# Caractéristiques de l'aire

## Plan masse





# Intégration architecturale de l'aire de repos





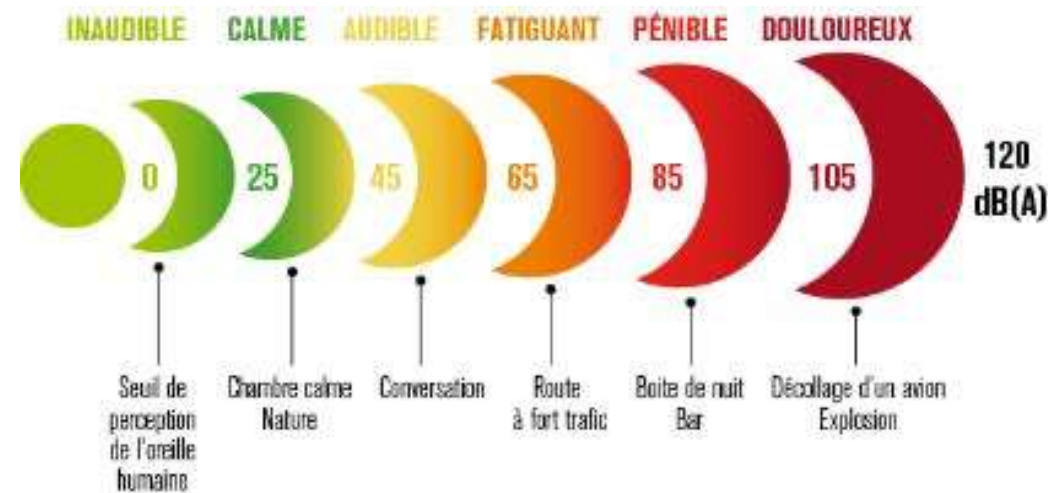
# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR TÊTE DE CAMARGUE

## 4. Protections acoustiques

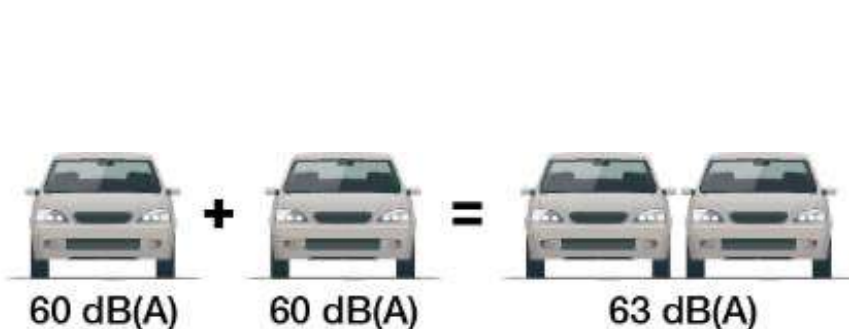
# Quelques notions

- Le son se mesure en décibel : dB(A)
- Perception par l'oreille à partir de +/- 2dB(A)

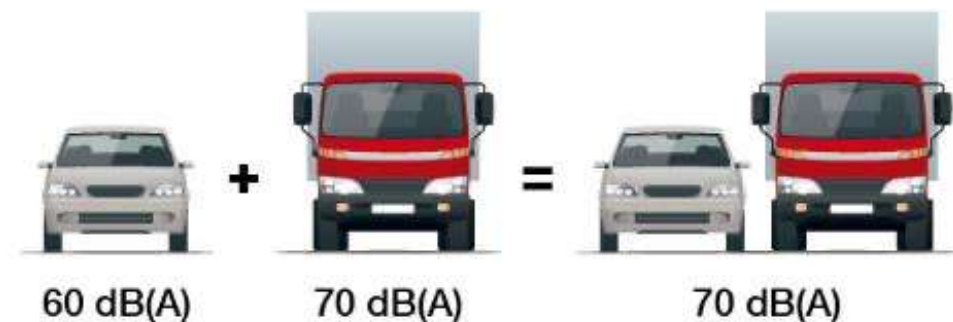
## Les ambiances sonores



## Perception du bruit routier



Deux sources de bruit de même niveau cumulées génèrent un bruit augmenté de 3 dB(A)



Une source de bruit plus forte qu'une autre d'au moins 10 dB(A) va masquer la première

Il faut distinguer une source qui fait 2 fois plus de bruit (+ 3dB) d'une source qui fait un bruit 2 fois plus fort (+ 10 dB)

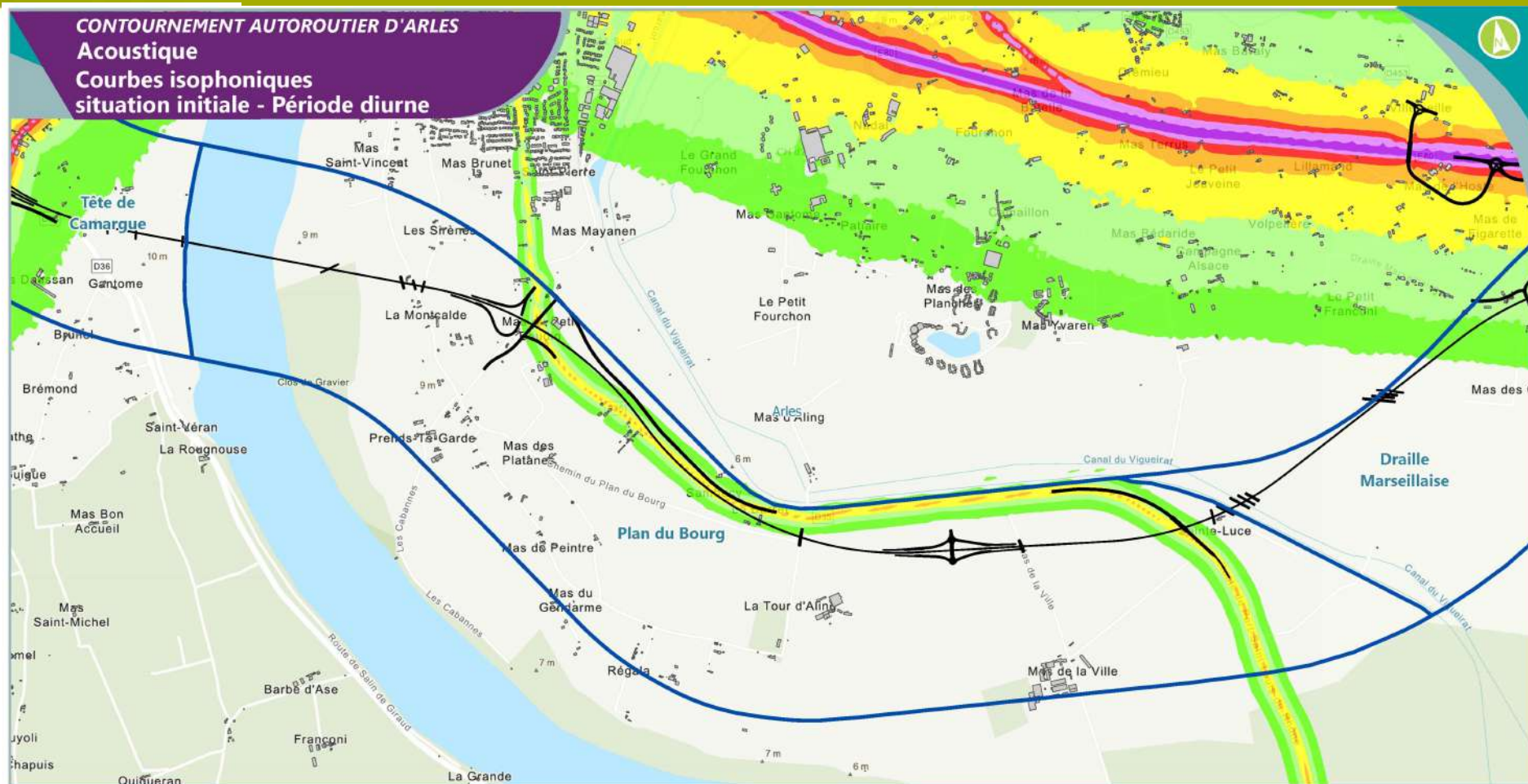
### ▪ Situation actuelle :

- Globalement une ambiance sonore modérée (zone homogène)

### ▪ Quelle est la réglementation ?

- Pour un projet d'infrastructure nouvelle dans une ambiance sonore de calme à modérée, les niveaux sonores induits par le projet routier (en façade pour les habitations) ne doivent pas dépasser :
  - Période diurne (6h-22h) : 60 dB(A)
  - Période nocturne (22h-6h) : 55 dB(A)
- Si les niveaux sonores induits par le projet, en façade d'habitations, dépassent les seuils autorisés par la réglementation → des mesures de protection acoustiques sont nécessaires → 2 types de protections acoustiques
  - Écrans (ou merlons) pour protéger un ensemble de bâtis
  - Isolations de façades (dans le cadre de mesures plus ponctuelles ou en complément d'écrans pour respecter les seuils)

# Acoustique (période diurne) État initial autour du réseau existant



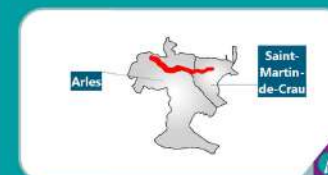
**Légende**

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale

**Valeurs isophoniques**

Hauteur de calcul : 4m

- |  |               |  |               |
|--|---------------|--|---------------|
|  | 45 - 50 dB(A) |  | 65 - 70 dB(A) |
|  | 50 - 55 dB(A) |  | 70 - 75 dB(A) |
|  | 55 - 60 dB(A) |  |               |
|  | 60 - 65 dB(A) |  |               |



0 250 500 1 000 m

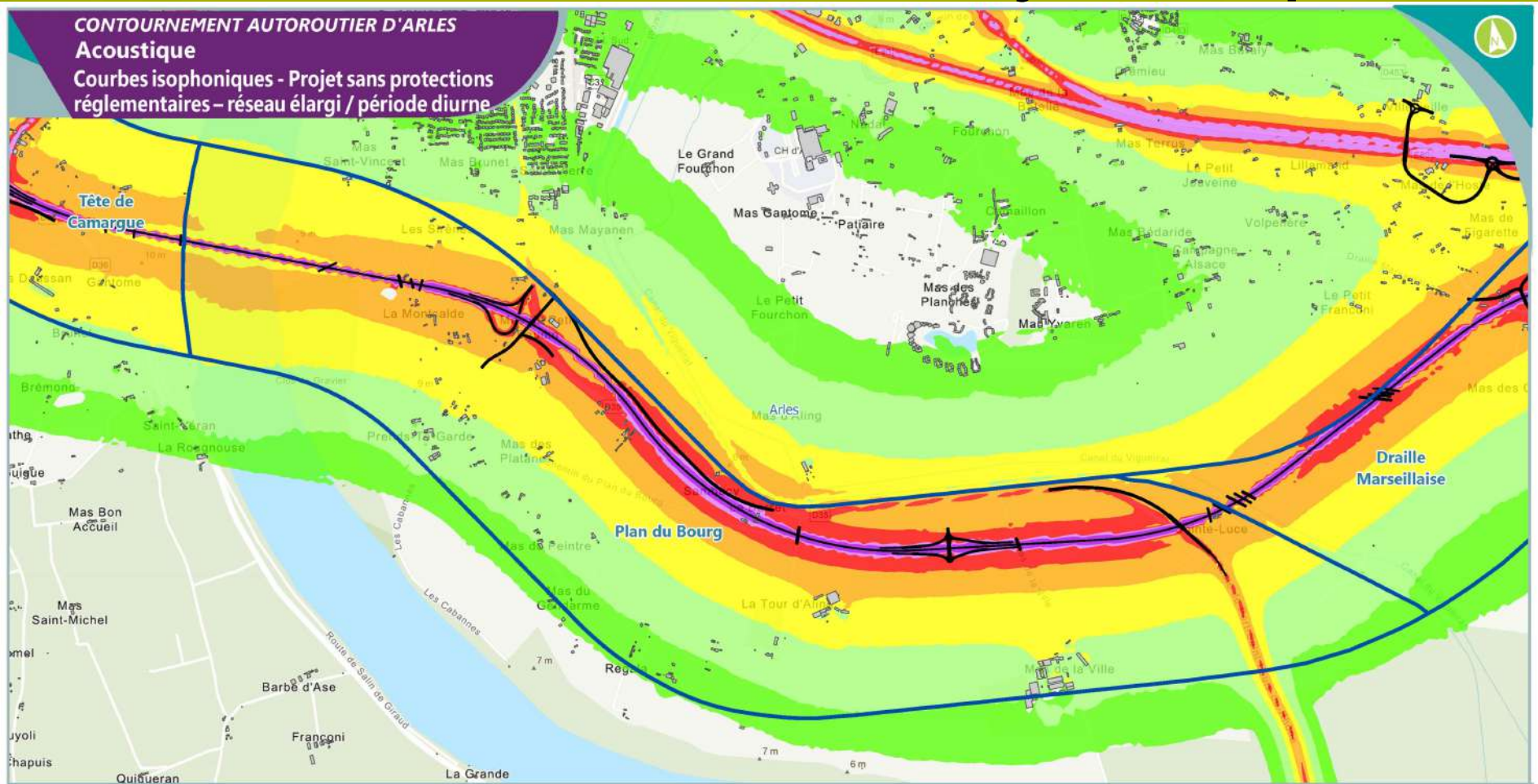
Date : 01/06/2023

Fond de plan : ©ESRI - World Topographic Map  
Sources : EGIS; ACOUSTB



# Acoustique (période diurne)

## Projet avant protections



**Légende**

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale

**Valeurs isophoniques**

Hauteur de calcul : 4m

- 45 - 50 dB(A)
- 50 - 55 dB(A)
- 55 - 60 dB(A)
- 60 - 65 dB(A)
- 65 - 70 dB(A)
- 70 - 75 dB(A)
- >75 dB(A)



Date : 01/06/2023  
 Fond de plan : ©ESRI - World Topographic Map  
 Sources : EGIS; ACOUSTB

# Mesures de protection acoustique

## Localisation des écrans



**Légende**

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale
- Ecran
- Bati nécessitant une isolation de façade



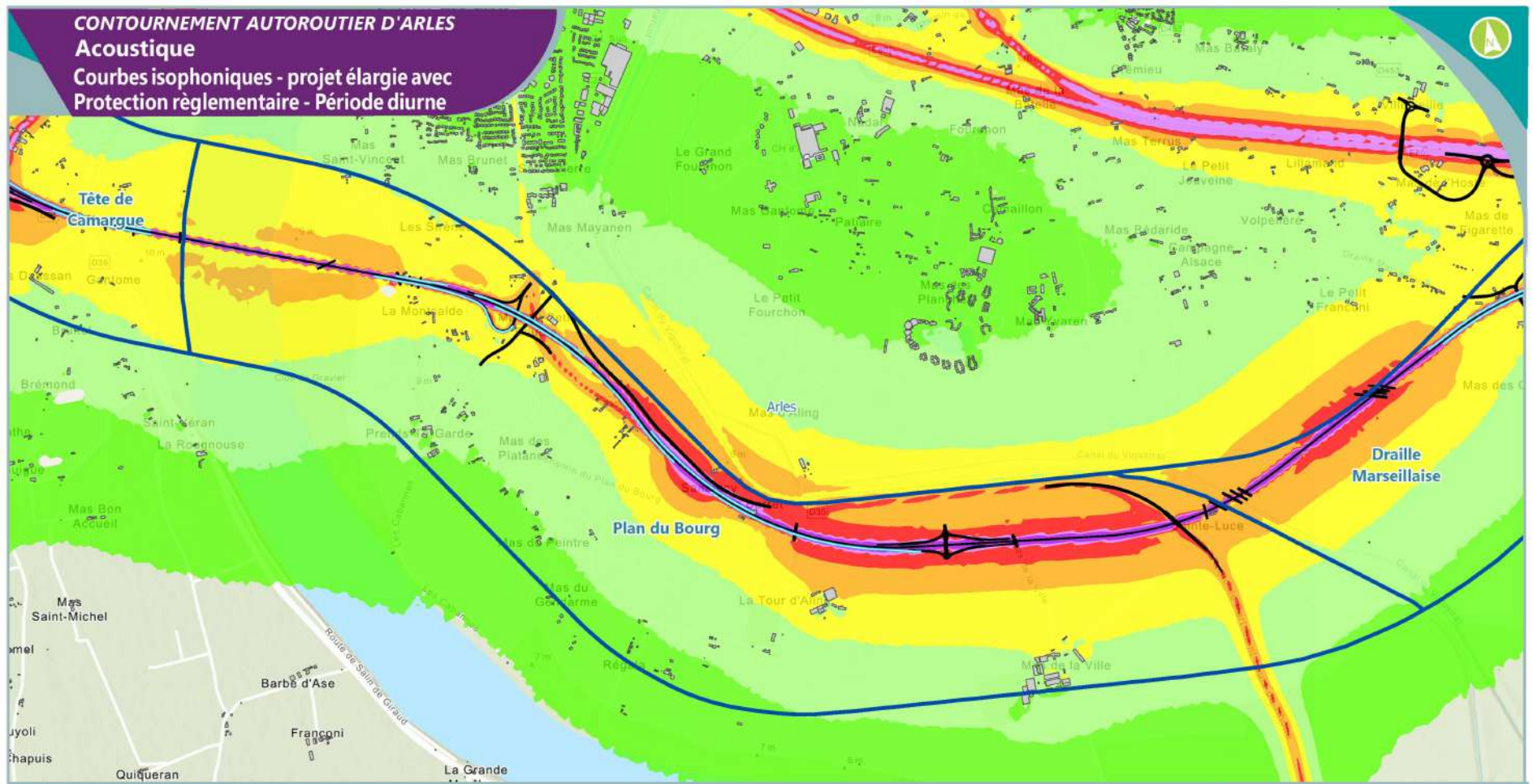
0 250 500 1 000 m

Date : 02/06/2023  
Fond de plan : © ESRI - World Topographic Map  
Sources : EGIS; ACOUSTB



# Mesures de protection acoustiques

## Projet avec protections



**Légende**

- Fuseaux
- Axe projet
- Limite communale
- Ecran acoustique

**Valeurs isophoniques**  
 Hauteur de calcul : 4m

- |               |               |
|---------------|---------------|
| 45 - 50 dB(A) | 65 - 70 dB(A) |
| 50 - 55 dB(A) | 70 - 75 dB(A) |
| 55 - 60 dB(A) | >75 dB(A)     |
| 60 - 65 dB(A) |               |



0 250 500 1 000 m

Date : 30/05/2023  
 Fond de plan : ©ESRI - World Topographic Map  
 Sources : EGIS; ACOUSTB



# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR PLAN DU BOURG

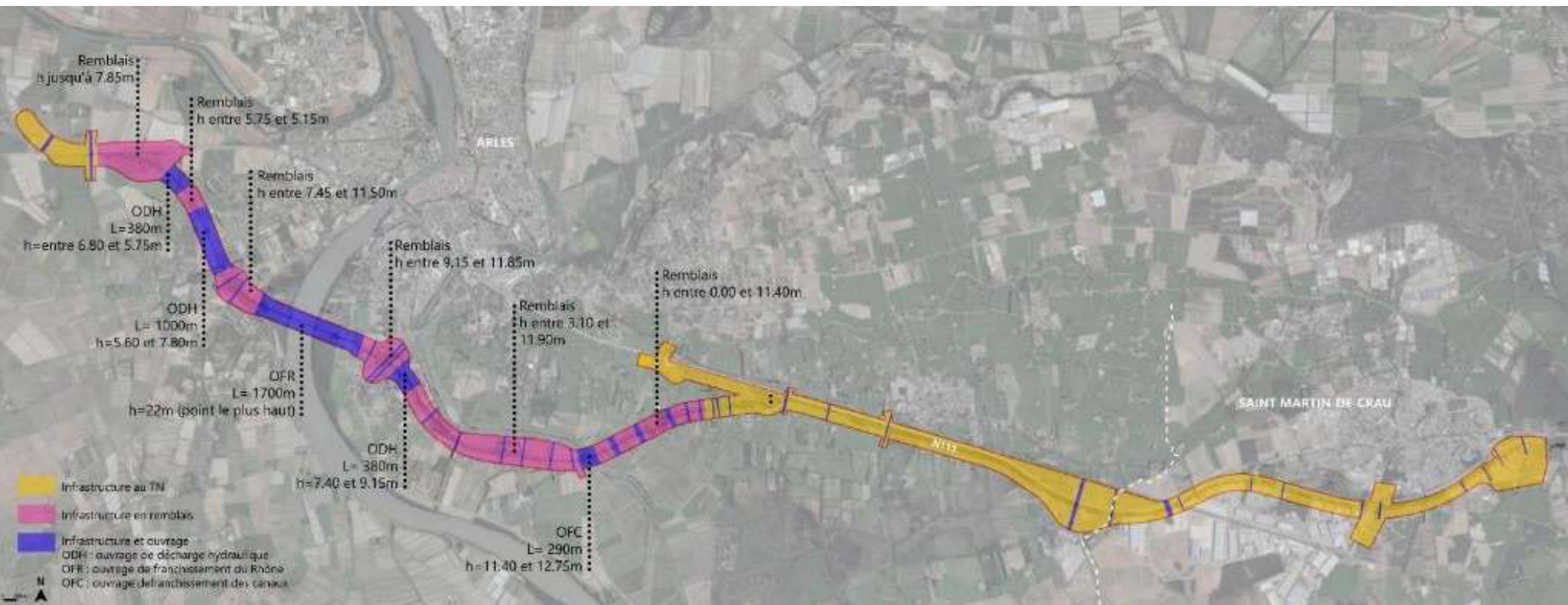
## 5. Principes d'insertion paysagère et architecturale

# Intégration paysagère de l'infrastructure

## Localisation des principaux terrassements et ouvrages

### 3 cas :

- Infrastructure en remblais
- Infrastructure en ouvrage
- Infrastructure au terrain naturel (TN) → Principalement sur section élargie



# Intégration paysagère de l'infrastructure

## Utilisation d'une typologie végétale adaptée

### Respecter la palette végétale



Quercus ilex (Chêne vert)



Cupressus sempervirens  
(Cyprés de Provence)



Acer monspessulanum  
(Érable de Montpellier)



Chêne pubescent  
(Quercus pubescens)



Micocoulier  
(Celtis australis)



Nerprun alaterne  
(Rhamnus alaternus)

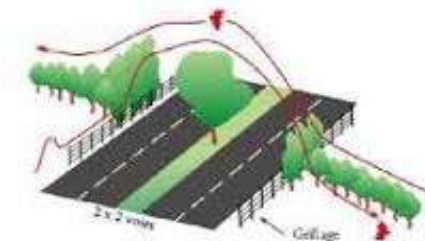
### Décliner les typologies végétales par milieu

- Milieu ouvert : végétation peu dense ou diffuse, arbres et arbustes isolés
- Milieu semi-ouvert : bosquets, ripisylves, alignement d'arbres, haies
- Milieu fermé : boisement dense

### Croiser avec les enjeux écologiques (aménagements chiroptères et avifaune, passages faunes)



Utilisation des haies pour guider la traversée des chiroptères (secteurs bocagers)



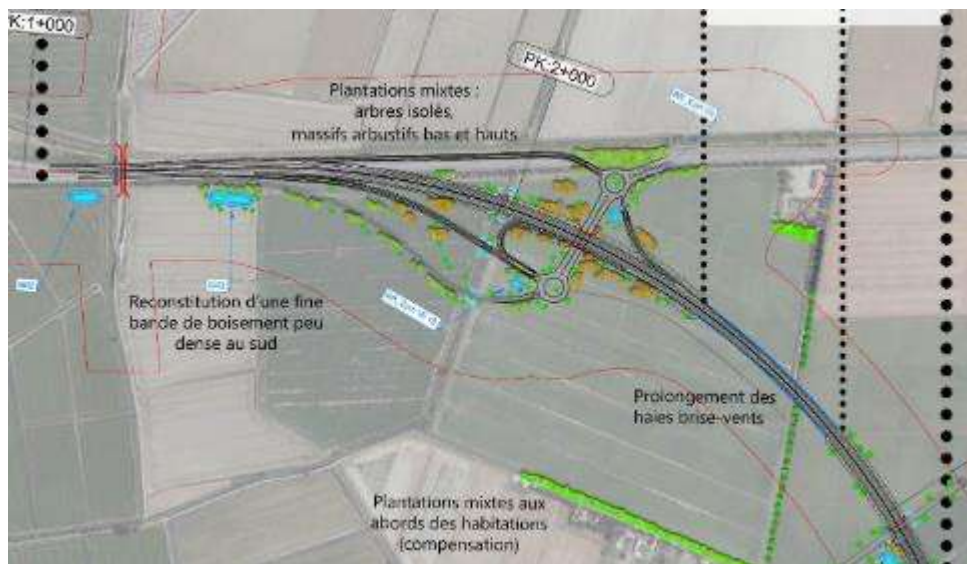
Conservation des cyprés sur le terre-plein central de la N113



Portique à chiroptères (Draille marseillaise)

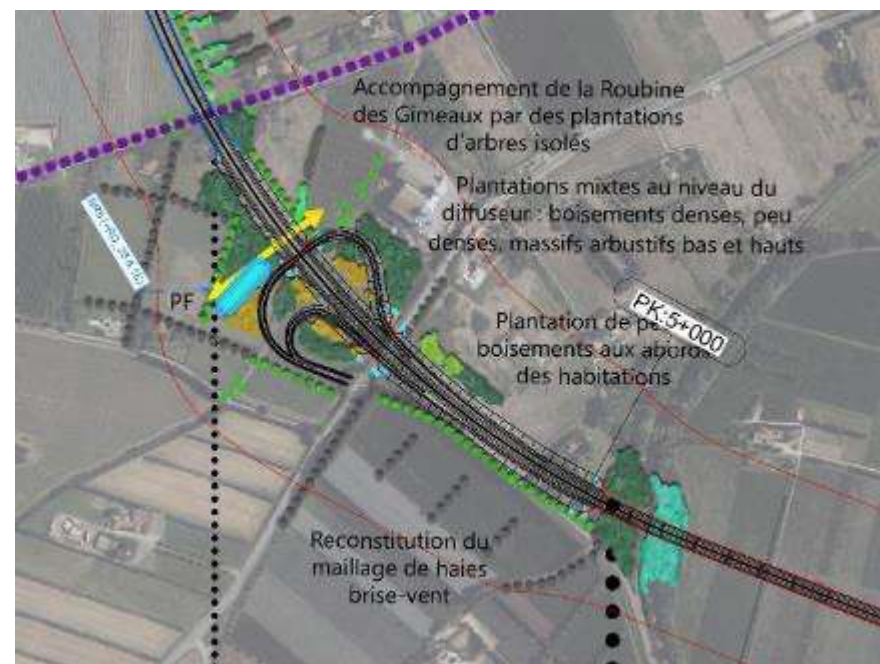


### Notion de filtre et masque végétal



#### Cas de l'échangeur en paysage ouvert

- typologies paysagères éparées et peu denses (filtre végétal)



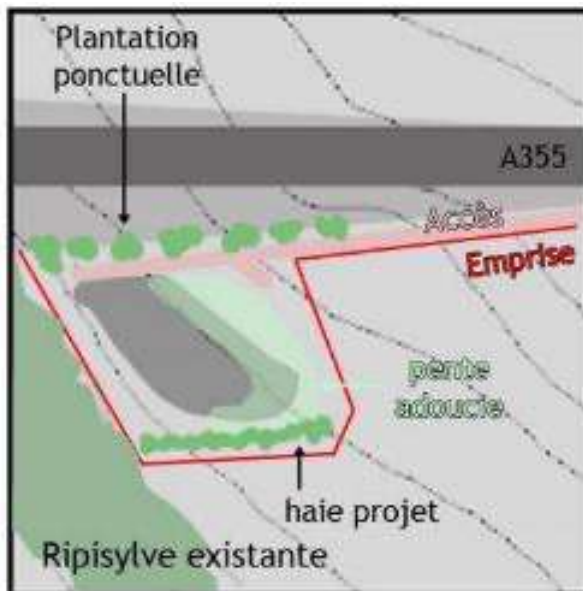
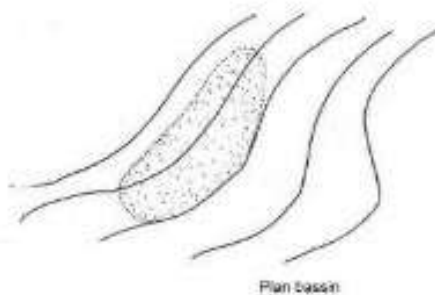
#### Cas de l'échangeur en paysage semi-ouvert

- typologies paysagères épaisses et denses (masque végétal)

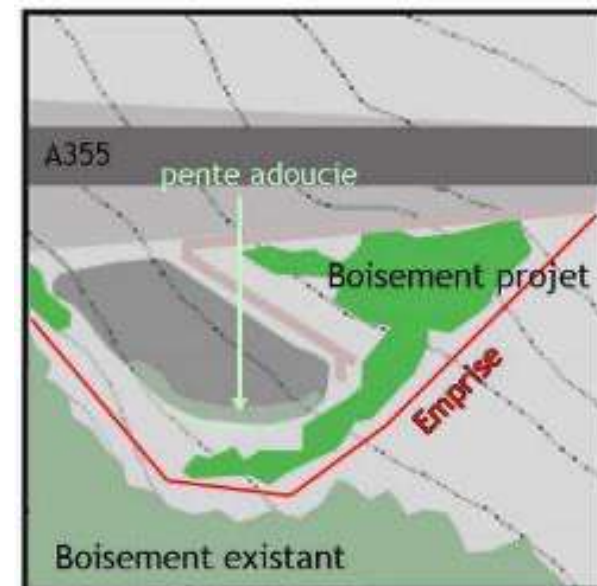
# Intégration paysagère de l'infrastructure

## Intégration paysagère des bassins

- Privilégier les formes souples en se calant sur les courbes de niveau existantes
- Intégrer le bassin à l'environnement paysager proche



En milieu semi-ouvert

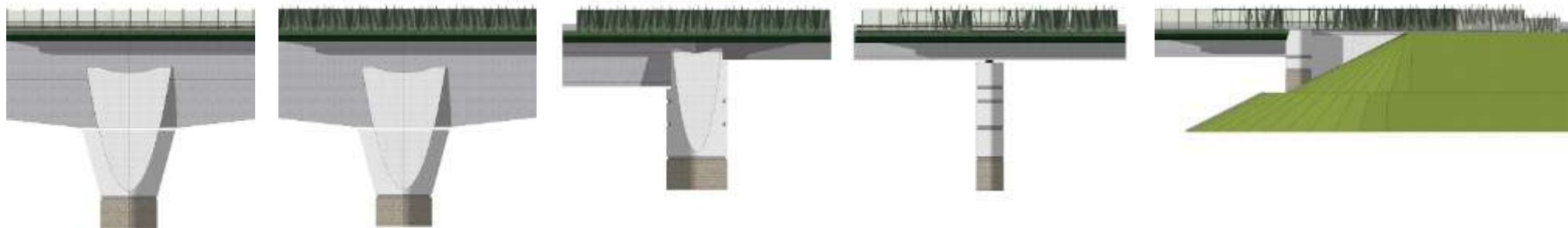


En milieu fermé

# Insertion architecturale de l'infrastructure

## Intégration des ouvrages d'arts

→ Chercher, dans la composition de l'ouvrage et ses variations, une homogénéité



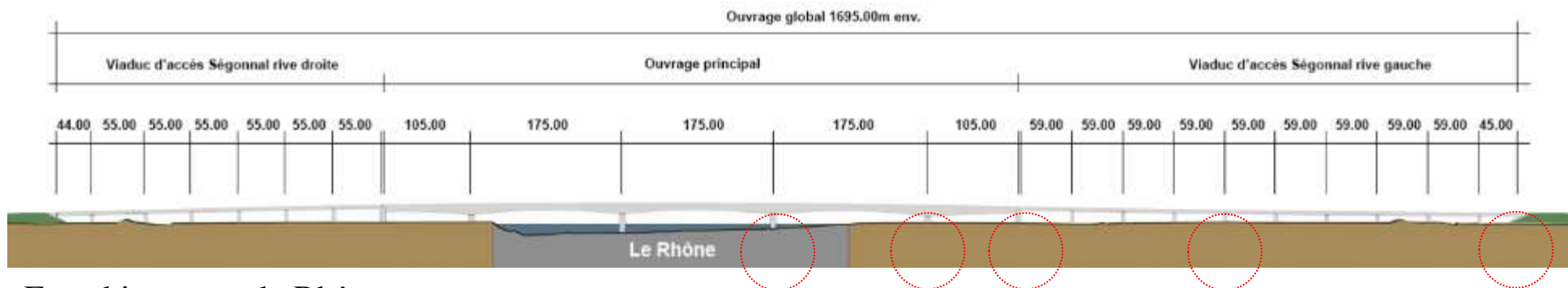
Pile Fleuve

Pile Ripisylve

Pile transition

Pile Ségonnaux

Culée



Franchissement du Rhône



# Insertion architecturale de l'infrastructure

## Intégration des écrans acoustiques



Vue riverain



Vue usager

# Insertion architecturale de l'infrastructure

## Intégration des écrans écologiques et agricoles

→ Les passages inférieurs et variantes d'écran occultant



→ Les passages supérieurs et variantes d'écran « guide et occultant »



# LE PROJET (TECHNIQUE) SUR LE SECTEUR PLAN DU BOURG

## 6. Présentation de la vidéo de la maquette 3D

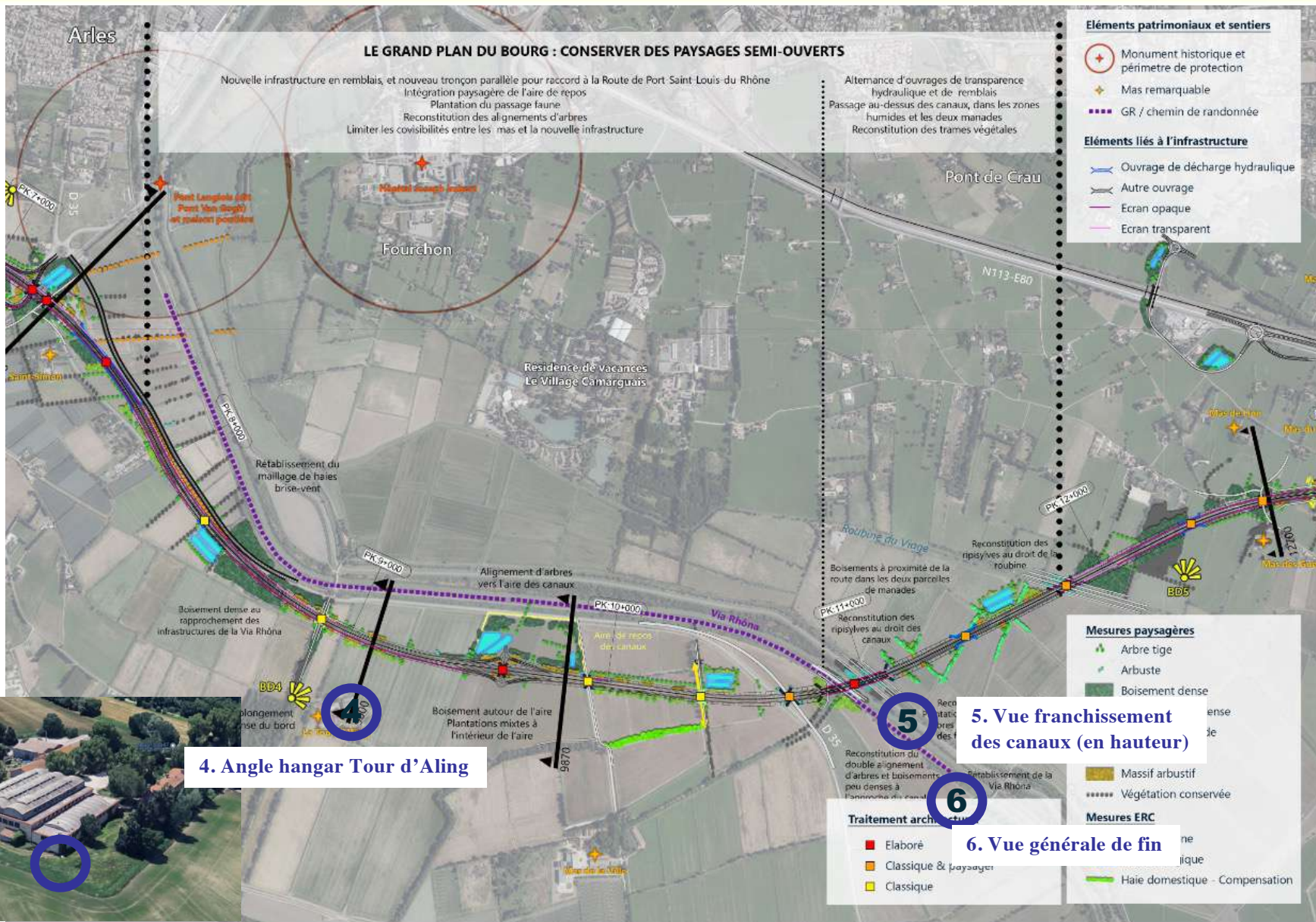


## Rappel des contributions des participants

- **Renforcer les espèces végétales du secteur pour masquer l'autoroute en remblai**
- **Masquer au maximum l'autoroute depuis Arles**
- **Préserver la visibilité et le paysage depuis le Pont Van Gogh**









- **Sur les 2 vues générales et lors des déplacements**
  - Intégration du projet routier avec végétation existante + aménagements paysagers liés projet
- **Séquencement prévu lors des arrêts aux différents points de vue**
  1. Projet routier avec végétation existante + projet paysager
  2. Projet routier (brut)
  3. Situation actuelle (sans végétation existante)
  4. Ajout du projet routier et du projet paysager
  5. Ajout de la végétation existante
- **Réserves**
  - Le MOA, pour représenter au mieux l'insertion paysagère du projet lors de l'Enquête Publique, a souhaité compléter les plans techniques par une représentation 3D
  - L'objectif principal est d'appréhender la manière dont le projet sera perçu depuis le territoire : un travail particulier a donc été mené sur la végétation existante → **cela reste une représentation numérique de la réalité, sur un vaste territoire, ne permettant pas de traiter en détail chaque élément**
  - La maquette, en cours de finalisation, pourra être perfectionnée d'ici l'Enquête Publique (selon les demandes)

## Contournement autoroutier d'Arles

Extrait maquette 3D - projet provisoire au 03/06/23

---

### *Plan du Bourg*



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## **AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE**

- 1. Effets sur la sécurité routière et la congestion**
- 2. Impacts chantier**
- 3. Impacts sur l'air-santé**



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

## 1. Effets sur la sécurité routière et la congestion

## État des lieux de la congestion et insécurité routière

- **Congestion très importante** : week-ends prolongés et chassés-croisés estivaux
  - Impacts jusqu'à l'A54
  - Implications sur le réseau secondaire et local dans le centre-ville d'Arles
- **Ex. entre les 2 barrières de péage (28 km)** : temps de trajet normal de 14 min.
  - Un soir avec incident : + 25 min
  - Un vendredi soir d'août : + 23 min
- **220 accidents / incidents sur la RN113 en 2019** : un incident + d'un jour sur trois
  - Gravité d'accidents doublée : 83% (39% en moyenne nationale)
  - Mortalité d'accidents triplée : 20% (7% moyenne nationale)
  - 3x plus d'accidents liés aux poids lourds : 40% (15% moyenne nationale)
  - Effets
    - Pertes de temps importantes
    - Pas de fiabilité des temps de parcours
    - Très pénalisant pour les trajets courts

- **Forte utilisation du nouvel itinéraire autoroutier :**
  - Tracé neuf : env. 42 000 véh. / jour dont 7 000 PL / jour
  - Aménagement sur place : env. 64 000 véh/jour dont 8 500 PL
- **3 fois moins de trafic global sur la RN113 en traversée d'Arles :**
  - Env. 25 000 véh/jour dont 700 PL
  - Apaisement du centre ville / délestage du trafic de transit
- **Pas d'augmentation significative du trafic sur la RD453 induite par le projet de contournement**
  - Répartition des trafics dans la traversée d'Arles : objet de l'étude de réaménagement menée par la Ville



# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

## 2. Impacts chantier

**Traitement en 2 temps (procédures réglementaires)**

- **Phase DUP (phase actuelle) : grandes lignes de l'organisation du chantier sont tracées pour déterminer principaux impacts et les intégrer à la démarche Éviter/Réduire/Compenser**
  - Travail présenté dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique
  - Le dossier des engagements de l'État, annexé à l'arrêté de DUP, sera repris dans le cahier des charges du concessionnaire
  
- **Phase d'études détaillées et concertation par le concessionnaire qui établira le calage fin des travaux (directement en lien avec l'entreprise de travaux)**
  - Analyse détaillée des impacts et mesures nécessaires présentée à travers l'Autorisation Environnementale (MàJ de l'étude d'impact + nouvelle enquête publique)

- **Pas envisageable, à ce stade, d'imposer des zones chantier : bases-vie, zones de stockage, zones d'entretien, ...**
- **Mais s'assurer que ces zones chantier ne seront pas implantées dans des secteurs à enjeux environnementaux significatifs :**
  - Identification de secteurs à exclure : risque inondation, zones Natura 2000, proximité directe de riverains, ...
  - Identification de secteurs favorables : emprises des futurs aires, échangeurs, friches industrielles, ...



- **Engagements sur les obligations des entreprises chargées des travaux :**
  - Management environnemental du chantier
  - Plan de circulation / rétablissements temporaires
  - Surveillance qualité des eaux
  - Surveillance des niveaux sonores (jour/nuit)
  - Mesures de réduction de l'émission de poussières
  - Maintien de la propreté sur les voiries adjacentes
  - Remise en état des parcelles
  - ...

# AUTRES EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE DE VIE

## 3. Air-santé

# Qu'est-ce que l'étude air / santé ?

- **Étude de la qualité de l'air encadrée par la réglementation française (code de l'Environnement) et appuis méthodologiques (note technique + guide méthodologique)**
- **Modélise la qualité de l'air pour 27 polluants sur 5 horizons :**
  - Etat initial (2021)
  - Etat de référence (= sans projet) à l'horizon de la mise en service (2028)
  - Etat projet à l'horizon de la mise en service (2028)
  - Etat de référence (= sans projet) à l'horizon de 20 ans après la mise en service (2048)
  - Etat projet à l'horizon de 20 ans après la mise en service (2048)



- **Déterminer les effets du projet sur la qualité de l'air**
  - **Préciser les niveaux d'exposition aux polluants des riverains**
  - **Résultats comparés aux**
    - Valeurs-seuils réglementaires françaises
    - Recommandations de l'OMS
- le dossier d'Enquête Publique présentera l'étude et les niveaux d'exposition de la population par rapport à ces seuils

# TEMPS D'ÉCHANGES

- **Prendre connaissance, de manière individuelle, des éléments partagés en plénière**
- **Qualifier les propositions d'optimisation du maître d'ouvrage**
  - Les points positifs
  - Les points négatifs
  - Les éléments à améliorer



## ■ 3 espaces de travail

1. Tracé / emprise + rétablissements + mesures de protection acoustiques
2. Insertions paysagères / architecturales + aire de repos + vidéo maquette
3. Rappels sur les procédures d'acquisitions foncières

## ■ À votre disposition sur ces espaces

- Un intervenant pour répondre à vos questions
- Les cartes, visuels et éléments présentés lors de la plénière

# SUITES

- **Jusqu'à la fin de l'année 2023**
  - Finalisation du projet technique
  - Poursuite de la concertation avec les acteurs locaux
  - Approfondissement des évaluations et mesures de réduction/compensation des effets du projet
- **Automne 2023 : concertation réglementaire de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme**
  - Ajustements et finalisation du dossier d'EUP
- **Début 2024 : lancement des procédures préalables à l'Enquête Publique**
- **1<sup>er</sup> semestre 2024 : permanences individuelles avec les riverains**
- **2024 : Enquête d'Utilité Publique**